

Le succès est le produit de trois facteurs : le talent, le travail et la chance.

VOLTAIRE

# Le Canada

17, rue de la Presse  
Bureau de rédaction  
Téléphone 1111

Il y a pas que la servitude, c'est l'arbitraire.

L. DEPRET.

VOL. XXVI — No 161

Vents frais. Nuageux

MONTREAL, JEUDI 11 OCTOBRE 1928

Maximum, 50 — Minimum, 40

PRIX : TROIS SOUS

## Un Maître: Maurice Barrès

Le 23 septembre dernier, sur une colline de Lorraine, près de dix mille personnes s'étaient réunies, "noble rendez-vous, écrit Charles Maurras, donné aux fiertés et aux fidélités sur la roche historique de Sion-Vaudémont".

Entre la chapelle de Notre-Dame-de-Sion, où la messe s'était dite le matin, et les ruines moyenâgeuses du Château de Vaudémont, un monument s'élevait, surmonté, non pas d'une statue, mais d'une lanterne des morts.

Au sommet de la "colline inspirée", qui domine cette campagne lorraine où "tout est calme, très doux, très grave, d'une poésie pure et innocente", sur cette élévation où tant de fois un père aimant et inquiet conduisit son petit Philippe pour lui faire écouter le "silence qui jadis enveloppa ses pères", la foule se recueillit pieusement dans la mémoire de Maurice Barrès.

Des orateurs jetèrent à cette foule l'écho de la grande voix qui s'éteignait à l'automne de 1923. Ce fut d'abord le maréchal Lyautey qui présenta le monument du patriote dont le "rayonnement s'étend sur toutes les familles spirituelles de la France". Puis, Henry Bourdeaux lut un discours de Paul Bourget, et, à la suite de quelques autres orateurs, M. Raymond Poincaré, Lorrain comme Barrès, célébra l'oeuvre de l'écrivain.

Maurice Barrès ! Il appartenait à cette génération de Français qu'on a appelée "la génération de la défaite". De descendance auvergnate, transplanté dans le sol de Lorraine que mutila tant de fois la botte de l'envahisseur, petit-fils d'un officier de Napoléon, il grandit dans l'ombre sanglante que projetait sur sa terre natale, les désastres de 1870. Tout jeune enfant, il allait méditer dans cette cathédrale de Strasbourg qu'il appellera "la plus belle prière du monde". Mais bien vite, l'inquiétude le gagnait, qui le poursuivra jusqu'à la fin de sa vie.

Barrès a vécu l'époque où la lumière manquait à la politique française. Il y eut le scandale Grévy, puis le boulangisme, puis Panama, l'affaire Dreyfus, les lois anti-religieuses, le tout dominé par les justes appréhensions d'un petit groupe de patriotes qui voyaient venir la guerre. Barrès était au nombre de ces derniers.

On l'avait accusé d'individualisme. Ce "Moi" qu'il essayait d'analyser, de définir, on en fit un prétexte à des reproches amers. On ne comprenait pas que Barrès, se repliant d'abord sur lui-même, cherchant dans son coeur ce qui en formait l'essence, puis se penchant sur son petit coin de terre natale, et limitant ses horizons de la première heure, s'apprêtait à voir plus loin parce qu'il commençait par voir juste. Cette recherche du "Moi" allait le conduire hors des limites où son âme se répandait à profusion. Cet individualisme, qui n'était au fond qu'une méditation intérieure devant s'achever dans l'amour de la collectivité nationale à laquelle il appartenait. De soi-même, il montait jusqu'à son peuple, de sa province il se haussait jusqu'à la grande patrie dont il sera l'une des voix les plus pures et les plus fortes. Il expliquera lui-même cette attitude. Inutile de chercher une contradiction dans son oeuvre. Il faut y voir un développement.

D'un Homme libre à la Colline inspirée, il n'y a que la rapide et nécessaire évolution d'un patriotisme éclairé. Du petit Barrès rêvant sous les voûtes de Strasbourg ou sur les "côtes vaporeuses de la Moselle", au Barrès flagellant les ennemis de l'âme française, il n'y a que la transition entre la pensée qui se réserve et l'action qui se donne. Et la réponse est celle que faisait lui-même Barrès, député de Paris, accusé de parler trop souvent à la Chambre : "J'ai, moi, le dossier de la France !"

Ce dossier, avec quel amour, quelle persévérance, quelle foi et quelle ardeur ne l'a-t-il pas compulsé, étudié, scruté, dressé devant les foules de son pays ! Ouvrier infatigable, il regretta de ne pouvoir travailler vingt-quatre heures par jour.

Parce que, tout jeune, il s'était senti attaché au sol par les fibres les plus intimes de son être, parce qu'il avait commencé par comprendre le coin de terre où il naquit, Charmes,—devenu son temple,—parce qu'il avait aimé sa province et s'était imprégné de l'esprit provincial—le bon,— il n'en aimait que davantage la grande patrie, la Terre et les Morts, synthèse de tous les patriotismes locaux, de toutes les nationalités provinciales. L'horizon du bois de Charmes s'était élargi jusqu'à la "ligne bleue des Vosges" et le patrimoine personnel de l'homme s'était fondu dans le patrimoine national.

Barrès défendit ce patrimoine sans se lasser. Tout ce qui s'y rattachait de loin ou de près lui était cher ; et il mourut à son service, mettant la dernière main à cette magnifique Enquête aux pays du Levant, peut-être le plus beau plaidoyer qui existe en faveur des communautés religieuses françaises d'Orient.

Un tel homme, attaché si intimement à son oeuvre, dut beaucoup souffrir. Dans une conférence qu'il consacrait à Barrès, en janvier 1926, René Benjamin,—l'un des plus remarquables conférenciers de l'heure—rappelait combien sa sensibilité et sa délicatesse furent victime de la mulierie des gens, au lycée d'abord, puis dans les salons où apparaissait ce "grand garçon à figure de prosaïste". Et plus tard, en 1889, ce sera à la Chambre des Députés où l'envoyait avec enthousiasme la population de Nancy.

Je ne sais s'il y a, dans l'oeuvre de Barrès, des pages plus prenantes que celles qui décrivent cette fameuse journée du 21 novembre 1892 où Jules Delahaye dénonça le scandale de Panama. Tout le Barrès hautain, fier, brave et indigné s'y retrouve. Comme il les a marquées au fer rouge ces figures des "petites bêtes de proie" !

Et tout maître il fut ! l'un de ces maîtres que nous cherchons vain autour de nous, l'un de ces chefs que nous voudrions suivre sans arrière-pensée, avec toute notre âme ! L'on m'a dit, à plusieurs reprises, l'accueil charmant qu'il réservait aux jeunes, l'appui qu'il ne craignait pas de leur donner, l'intérêt qu'il leur portait. Pas de petitness chez lui ! Pas de mesquinerie ! mais la splendeur royale des riches d'esprit qui ne croient pas s'abaisser en tendant la main à de plus faibles ! Et, avec cela, une délicatesse exquise de l'âme qui persistera jusqu'à l'heure dernière. Benjamin a rappelé ce mot de Barrès mourant à sa femme : "Ce doit être bien plus dur à voir qu'à souffrir..."

Ah ! j'envie ceux qui le connurent, ceux qui l'a guidés ! J'envie les élèves d'un tel maître. Je comprends le cri de tant de Français d'aujourd'hui : "Comme il nous manque !... Depuis sa mort, il y a un vide dans l'atmosphère de la France". Oui ; mais il y a des enseignements qui demeurent, et si l'obscurité enveloppe parfois les âmes, il y a au moins une lumière dans la nuit !

JEAN BRUCHESI.

## CENT ANS DE PAIX ENTRE LES E.-UNIS ET LE CANADA

Texte du discours de l'hon. Mackenzie King à la Société des nations

### LE TRAITE RUSH-BAGOT

La mise en oeuvre d'un des principes fondamentaux de la société

(Câble de la Presse Canadienne) Londres, 10. — L'hon. Mackenzie King, premier ministre du Canada était l'hôte d'honneur au banquet annuel du Canadian Club, donné ici ce soir. Parlant au nom de l'administration qu'il dirige, il déclara que le Canada offre, les bras grands ouverts, ce qu'il peut de prospérité et d'opportunités aux émigrants anglais qui possèdent l'initiative nécessaire, la possession d'eux-mêmes et un désir d'améliorer leur sort.

Il discuta aussi de la représentation diplomatique que le Canada est à établir dans les autres pays du monde, et il en profita pour faire un éloge bien senti de l'hon. P. C. Larkin, haut-commissaire du Canada à Londres, dont la position, dit le premier ministre, est placée en tête de tous les postes représentatifs du Dominion.

M. Larkin, qui présidait, lut une lettre de regret du premier ministre, l'hon. Stanley Baldwin, à ne pouvoir rencontrer M. King avec qui il a eu de si bonnes relations depuis cinq ans. "Je crois, dit-il, que la croissance d'un esprit d'entente et d'amitié entre les ministres de la Couronne dans les différentes parties de l'Empire, comme nous avons pu le remarquer depuis quelques années, est un des signes les plus sûrs de la force et de la vitalité des liens qui nous unissent."

L'hon. M. King commença son discours par une délicate allusion à lord Halifax, lord-chancelier, qui avait proposé la santé du visiteur. M. King exprima le regret que lord Halifax n'ait pas pu diriger la délégation anglaise des membres de l'Association des parlementaires de l'Empire, lors de leur visite au Canada. Puis M. King parla des personnages importants de Grande-Bretagne qui sont venus visiter le Canada depuis un an environ. "Non seulement sommes-nous fiers de la présence parmi nous de ces distingués visiteurs ; nous sommes encore plus heureux du fait que nous appartenons tous à la même famille anglaise, dit le premier ministre. Depuis longtemps il attendait le moment où il lui serait donné de passer quelques jours en Angleterre, et d'être libéré de ces terreurs qui sont une hantise pour celui à qui il a été donné de prendre part à une série de discours d'après-dîner dans une conférence impériale. Cependant comme il a déjà prononcé des discours en Suisse et en France, il serait mal venu à lui de ne pas porter la parole britannique alors qu'il se trouve en Angleterre..."

Avant de procéder d'avantage, M. King assure cependant que sa conviction intime est que dans une discussion publique faite dans les bornes d'un Commonwealth britannique, on doit écarter la discussion des problèmes politiques de parti d'une autre partie de l'Empire. "Je suis aussi profondément pénétré de l'idée que porter nos chicaneries politiques au-delà des mers, est une faute contre le bon goût, mais il est pire encore pour un visiteur de venir prendre fait et cause dans une controverse entamée par deux partis d'un pays qu'il visite". Le premier ministre déclara alors que si on veut garder dans l'harmonie les relations qui doivent ainsi exister entre les différentes parties de l'Empire, il faut de toute nécessité que les hommes publics et les journaux s'en tiennent strictement à cette ligne de conduite. Et là-dessus, il entra dans le vif de son sujet, l'immigration telle que la veut et l'entend le Canada, et la représentation diplomatique dans les différentes parties de l'Empire.

Il se défend d'abord de parler au nom de quelque parti que ce soit, pas même celui dont il est le chef, se reconnaissant une plus grande responsabilité que celle de chef de parti, celle de leader du gouvernement. "Pour ce qui est de la politique d'immigration du gouvernement, je suis tenté de vous rappeler la prospérité du Dominion, surtout depuis les sept dernières années. Quand de ses adversaires recommandaient à Sir John Macdonald, de changer quelques-unes de ses réformes politiques, alors que tout pointait à une plus grande prospérité, il avait coutume de répéter cet épitaphe écrit sur une tombe dans un cimetière italien : "J'étais bien, j'ai tenté de devenir meilleur, et maintenant me voici ici". Macdonald était conservateur. Je suis libéral et comme tel on ne peut s'at-

teindre à la page 6)

## LES TRAITES DE PAIX PERDENT DU TERRAIN

A la convention de la Légion Américaine, on parle des préparatifs de guerre

### LE SECRETAIRE DAVIS

Ne laissons pas en danger notre patrimoine, dit-il, pendant que nous cherchons la paix

(Câble de la Presse Associée) San Antonio, Texas, 10. — Le vieux proverbe latin : "Si vis pacem, para bellum", était le mot d'ordre aujourd'hui à la Convention nationale de la Légion américaine, et le point développé dans leurs discours par les trois principaux orateurs de la journée, le major Georges Scapini, le secrétaire de la Guerre Dwight F. Davis et William R. Green, président de la Fédération américaine du Travail, qui ont demandé pour le monde une paix universelle et pour la nation une défense nationale adéquate à ses besoins.

Depuis la fondation de la Fédération personne n'a reçu une ovation aussi sincère et aussi prolongée que celle accordée par les délégués au major Scapini après qu'il eut apporté à la convention le message de la Chambre des Députés de France.

Dans un langage étranger, qu'il a appris pour prononcer et discours d'après des notes imprimées en système Braille, le major Scapini a parlé de façon si effective et si intensément sincère qu'il fut interrompu incessamment et que la démonstration qui suivit la fin de son discours se prolongea pendant plus de dix minutes.

Le secrétaire du département de la Guerre, Dwight F. Davis, a promis au nom du gouvernement que ce dernier ne prévoit aucune diminution dans la force de la défense nationale, à la suite de renonciation à la guerre signée.

"Comme secrétaire de la guerre", a-t-il dit, "je reconnais la valeur du soutien qui a été donné par la Légion américaine à la question du problème de défense du pays. Ne désirant rien de plus que la paix, vous avez néanmoins réalisé que nous ne pouvons pas mettre en danger notre héritage de liberté pendant que nous cherchons un remède à la guerre. Je puis vous donner l'assurance que le gouvernement n'a pas l'intention d'affaiblir la défense du pays parce que nous avons signé un traité."

## DES VILLAGES SONT APPELES A DISPARAITRE

Lorsque seront terminés les travaux de barrage à High Falls, sur La Lièvre

### LA REGION AFFECTEE

Ottawa, 10. — Le "Journal" public, aujourd'hui, la nouvelle suivante : "Deux villages seront inondés et une grande partie de trois autres municipalités sera aussi inondée lorsque le vaste projet de développement d'énergie à High Falls, à 22 milles de Buckingham, P. Q., sur la rivière La Lièvre, par les intérêts MacLaren, aura mis à exécution."

"Le cours entier de la rivière s'étendant de High Falls jusqu'aux portes de Mont-Laurier, 108 milles plus au nord, sera affecté par le projet. "Le village de Val-des-Bois et Notre-Dame-du-Pont, de 12 à 50 milles respectivement au-dessus de High Falls, disparaîtront pratiquement. L'église, le presbytère et le cimetière de Val-des-Bois, devront être transportés au loin dans l'intérieur des terres, tandis que la paroisse de Notre-Dame-du-Pont sera anéantie, puisqu'il ne se trouvera pas suffisamment de population pour permettre de la continuer."

La nouvelle mentionne encore Poltimore, Notre-Dame-du-Laus et Lac-des-Îles. Tout ceci, sera le résultat de la mise à exécution d'un projet d'élever les chutes de la rivière La Lièvre, de 75 pieds qu'elles ont actuellement, à 135 pieds. L'on estime que les intéressés devront faire 1,000 expropriations au long de la région inondée. Plus de 1,000 personnes seront affectées. Les procédures seront commencées en Cour supérieure et devant la Commission des Utilités publiques de la province de Québec, vers le premier janvier prochain.

L'on estime que les travaux coûteront de \$25,000,000 à \$30,000,000.

## Nouveau service postal aérien

(Câble de la Presse Canadienne) Halifax, N.-E. 10. — L'hon. P. J. Véniot, ministre des Postes a annoncé ici, aujourd'hui qu'un service d'hiver pour les lettres sera inauguré bientôt entre Halifax, Saint-Jean et Montréal. Si l'entreprise a du succès, elle sera établie sur une base permanente.

M. Véniot, accompagné de Madame Véniot et de M. L. J. Gaboury, sous-ministre des Postes, fait une tournée d'inspection dans les provinces maritimes, dont le but est de rendre plus efficace le service postal de cette région, particulièrement en ce qui concerne les districts ruraux du Cap-Breton.

## LE SAINT-LAURENT N'EST PAS ENCORE LEUR PROPRIETE

Cependant, les républicains américains en parlent tout s'il était leur

### LE SENATEUR CURTIS

D'après lui, Hoover aura la canalisation du St-Laurent même sans notre coopération

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, D.C., 10. — La question de la canalisation du Saint-Laurent est en train de devenir un des facteurs importants dans l'élection présidentielle. Les deux partis favorisent une prompt construction d'une voie de débouché des Grands Lacs à la mer, mais le gouverneur Smith a eu l'excellente précaution de ne rien promettre en ce qui concerne la voie du Saint-Laurent. New York désire une route de navigation, entièrement américaine, et qui passera à travers l'Etat. Cependant plusieurs Etats de l'Ouest sont en faveur de la voie du Saint-Laurent et les républicains endossent la préférence de Hoover pour celle-là.

Le sénateur Charles Curtis, compagnon de lutte de Hoover, a déclaré hier à une nombreuse assemblée que l'on ne pouvait savoir à quoi s'en tenir sur les desseins du gouverneur Smith par rapport à cette question de canalisation, mais qu'il ne peut exister aucun doute quant à celle de Hoover, qui a promis de faire tout en son possible pour arriver à la construction d'une voie navigable par le Saint-Laurent, et ce avec ou sans la coopération du Canada.

Depuis quelques jours toute la lutte se résume presque seulement aux questions des pouvoirs hydrauliques et de canalisation. Les déclarations du candidat républicain au sujet du contrôle par le gouvernement des ressources naturelles est interprétée par les démocrates comme une décision pour leurs adversaires de laisser les pouvoirs hydrauliques à des corporations privées. Le gouverneur Smith, qui est actuellement en route pour le Sud, a dit aux journalistes hier que les républicains étaient prêts à accorder un bail de cinquante ans sur les développements hydrauliques du Saint-Laurent quand l'opinion publique vint les en empêcher.

## LE PACTE NAVAL EST MAINTENANT CHOSE MORTE

La réponse des trois pays questionnés est défavorable à l'entente franco-anglaise

### LES DOCUMENTS

Après avoir hésité, le gouvernement anglais publiera ceux qui s'y rapportent

### (Câble de la Presse Associée)

Londres, 10. — Le cabinet anglais a procédé aujourd'hui à une autopsie du pacte naval franco-britannique. Les principaux ministres se sont rassemblés à 10 Downing Street pour passer en revue les communiqués des Etats-Unis, du Japon et de l'Italie ; le texte complet des remarques de ce dernier pays ne sont arrivées qu'hier soir.

Comme les Etats-Unis et l'Italie sont opposés à l'entente et que le Japon ne l'approuve qu'en principe, les cercles officiels anglais admettent que l'accord ne peut pas exister. D'autres démarches devront être faites pour résoudre le problème du désarmement qui se trouve toujours devant le Conseil des Nations depuis la défaite de la conférence navale à trois parties de Genève.

En certains quartiers, on croyait que le gouvernement anglais publierait maintenant le texte officiel de l'entente franco-anglaise. Mais ces espérances ont été déçues quand la nouvelle est arrivée que la publication ne serait pas faite avant le mois prochain, au moins, alors qu'aura lieu la réunion des Chambres. Un Livre blanc contenant tous les détails de la discussion internationale sera alors publié.

### DOWNING STREET CHANGE D'IDEE

Londres, 10. — Le cabinet anglais, après une session de deux heures, tenue aujourd'hui, a décidé de se rendre au desir du public et des journaux pour la publication de tous les documents relatifs à l'entente navale franco-anglaise. Le voile du secret qui couvrait ces textes officiels seront levés par le medium d'un Livre blanc qui sera au moins sous presse et au public dans un bref délai.

Aucun acte du gouvernement depuis longtemps n'a apporté à une adhésion des critiques aussi acerbes et aussi pleines de sous-entendus que ne l'ont fait cet accord et le secret qui l'a entouré. Les journaux de tous les partis ont qualifié la manœuvre d'acte de gouvernement de habouillage diplomatique, d'une nature telle qu'elle pourrait amener l'antagonisme des Etats-Unis ; le parti travailliste en a même fait un article de son programme pour la prochaine lutte électorale.

## LA RELIGION EST A LA BASE DU GOUVERNEMENT

Elle est nécessaire à la survivance des libertés, assure le président Coolidge

### GUERIS-TOI, TOI-MEME

Avant d'aller prêcher, les E.-U., feraient bien de s'améliorer eux-mêmes

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, D.C., 10. — Dans un discours prononcé devant les membres de la convention générale de l'Episcopat, aujourd'hui, le président Coolidge a déclaré que la religion est nécessaire à l'existence du gouvernement américain et à la survivance des libertés et privilèges qui sont l'apanage caractéristique de la population des Etats-Unis.

"Nous ne pouvons pas nous remémorer trop souvent", a dit le chef du gouvernement, que notre droit à la liberté, le support de nos principes de justice, nos obligations mutuelles dans nos affaires domestiques, ainsi que notre devoir vis-à-vis les populations étrangères, et enfin le tissu même de notre gouvernement, toutes ces choses reposent dans la religion même. Et si les liens de nos convictions religieuses deviennent plus libres, les garanties que nous avons élevées autour de notre vie, de nos libertés et de nos droits, nous nous en acquiescent devenues nulles." Le président continua en disant que des mouvements comme celui auquel il assiste démontrent bien que les plus grandes forces du monde sont dévouées activement à promouvoir l'avancement moral et spirituel du monde entier, qui, de ce fait devient meilleur.

"Mais", continue M. Coolidge, "il ne faut pas s'aveugler ; nous avons encore une longue randonnée à accomplir avant d'atteindre à la perfection humaine. Il y a encore des continents entiers qui ont besoin de la civilisation moderne ; cependant si les Etats-Unis veulent répandre leur influence au dehors, il leur faut améliorer les conditions au pays même. La lumière que nous voulons répandre sur les autres dépendra de l'intensité de la flamme que nous aurons allumée nous-mêmes. C'est ainsi que le plus grand service que nous pouvons rendre à l'humanité est de perfectionner notre propre morale, nos moeurs et notre façon de penser."

En terminant, le président dit : "Un gouvernement organisé et une société organisée peuvent faire ce qu'ils ont beaucoup, et leurs efforts seront toujours nécessaires ; mais sans l'inspiration de la foi, sans le dévouement envers la religion, ils ne peuvent jamais servir adéquatement les besoins de l'humanité."

## LE GRAND TOTAL DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Le commerce extérieur du Canada pour les premiers huit mois est plus considérable

### LES PAYS ETRANGERS

La valeur total des exportations à travers le monde est de \$800,245,000

Ottawa, 10. — Le commerce extérieur du Canada pour les premiers huit mois de la présente année a été beaucoup plus considérable qu'en 1927, pour la même période. Ceci s'applique à notre commerce avec l'univers entier, à celui entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis et autres pays étrangers.

Ces déclarations sont basées sur des chiffres cumulatifs pris des dossiers du Bureau des Statistiques du Dominion. Ils indiquent une augmentation pour les huit mois, tant dans les exportations que dans les importations. Les importations des Etats-Unis ont plus augmenté que les exportations à ce pays, tandis que les importations du Royaume-Uni ont moins augmenté que les exportations au marché britannique. Les importations des pays étrangers ont à peu près augmenté, tandis que les exportations à l'Empire, le Royaume-Uni excepté, ont accusé une légère augmentation.

La valeur des exportations à travers le monde pour les huit mois de 1928, est de \$800,245,000, comparativement à \$734,643,000, l'an dernier. Les importations générales, cette année, se sont élevées à \$806,286,000 contre \$724,574,000 en 1927.

Les importations canadiennes des Etats-Unis, pour cette période de huit mois de la présente année ont été de \$551,720,000, soit une augmentation de plus de soixante-cinq millions du total de l'an dernier qui était de \$483,550,000. Les exportations de produits canadiens aux Etats-Unis, pour les huit premiers mois de 1927, s'élevaient à \$302,480,000 contre \$315,296,000 en 1928.

Les importations du Royaume-Uni pour les huit premiers mois de cette année ont été de \$100,000,000. (A suivre à la page 5)

## LE DIRIGEABLE "GRAF ZEPPELIN" EST EN ROUTE

Il est parti de Friedrichshafen à 1 heure a.m., ce matin

Friedrichshafen, 11. — Le départ du Graf Zeppelin, retardé depuis plusieurs jours et qu'on désespérait de pouvoir effectuer encore aujourd'hui, est enfin chose du passé ; à six heures, p.m., hier, les passagers reçurent l'ordre à l'équipage le loisir d'une bonne nuit de sommeil il ne prendrait pas l'air avant huit heures du matin. (Temps de Berlin), soit une heure a.m., à Montréal.

C'est exactement à la minute déterminée par le commandant que le départ a eu lieu.

Friedrichshafen, 9. — Le départ de "Graf Zeppelin" pour les Etats-Unis devant avoir lieu mercredi, Friedrichshafen est devenu virtuellement un vaste hôtel de touristes.

De milliers d'Américains, d'Autrichiens, d'Allemands et de Suisses remplissent complètement les hôtels, aujourd'hui.

Des mesures sont prises pour qu'un grand rat de cale ne se cache dans le dirigeable.

La mascotte du "Graf Zeppelin", est le chat Pierre qui empêche les souris et les rats de causer des ennuis. CAPABLE DE PARCOURIR 6,200 MILLES ET DE VOLER PENDANT 126 HEURES

Friedrichshafen, Allemagne, 9. — L'édredonne "Graf Zeppelin" qui est préparé pour une randonnée transatlantique aux Etats-Unis, la semaine prochaine, peut parcourir une distance de 6,200 milles et rester dans l'espace 126 heures, si c'est nécessaire, tout en maintenant la communication par télégraphie sans fil avec l'Europe ou l'Amérique.

Tout a été calculé, même le poids des vivres pour les passagers. Le "Comte Zeppelin" partira de Friedrichshafen pour Lakehurst, dans le New-Jersey. Avec une capacité de 344,487 pieds cubes, une longueur de plus de 770 pieds et une hauteur de 116 pieds, le "Comte Zeppelin" est plus gros que les paquebots ordinaires et dépasse dans la proportion de 50 pour cent les dimensions du dirigeable américain "Los Angeles".

Le moteur permet au dirigeable une vitesse de 65 à 80 milles à l'heure.

La principale nacelle a une longueur de 98 pieds.

L'appareil de télégraphie sans fil a un transmetteur de 130 watts et une longueur d'onde de 576 à 2,800 mètres, avec un rayon de 1,500 kilomètres, soit près de 1,000 milles.

Un transmetteur d'urgence de 70 watts a été installé. Il a une longueur d'onde de 350 à 1,300 mètres et un rayon de 700 kilomètres. Il y a trois récepteurs d'une longueur d'onde de 150 à 3,000 mètres continuellement et alternativement de 1,300 à 6,000 mètres. L'équipage se compose de 39 hommes qui formeront trois équipes.

Le "Comte Zeppelin" aurait coûté entre 3,000,000 et 6 millions de marks (\$840,000 et \$1,440,000 approximativement).

## Des mineurs-moissonneurs qui sont satisfaits

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 10. — Un groupe nombreux de moissonneurs anglais, environ trois cents, venus aider à la moisson dans l'ouest, sont retournés dans leur pays aujourd'hui à bord du Montserrat. Quand on leur demanda si leur séjour ici leur avait été profitable, les mineurs répondirent qu'ils n'étaient pas demeurés au pays assez longtemps pour faire des économies, mais que les salaires de quatre à six dollars qu'ils ont reçus étaient amplement satisfaisants. Plusieurs d'entre eux désirent revenir l'an prochain.

## Entente entre libéraux et travaillistes

(Câble de la Presse Associée) Londres, 10. — Le "Daily Mail" du 8 octobre annonce que Monsieur Lloyd George, leader libéral, publiera au cours de la réunion du Conseil de la Fédération libérale les termes auxquels les libéraux en viendront pour une coalition avec le parti travailliste, après les prochaines élections générales. Cette proposition cause un intérêt considérable, lequel n'a cependant pas son écho chez les chefs libéraux ou travaillistes.



# RADIO

**ÉMISSIONS LOCALES**  
 Poste CNRM, 411  
 Les postes CNRM, Montréal, CNRT, Toronto, CNHO, Ottawa, et CNRQ, Québec, auxquels a été ajouté le poste CNRW, Winnipeg, irradiant ce soir, un autre concert simultané. Le programme, cette semaine, sera irradié du studio de Toronto et transmis par les autres postes.

La soirée débutera à 7 h. 30 p.m. par le tour des enfants de l'école Dick. L'orchestre du Château Laurier, donnera ensuite un concert semi-classique, directement du populaire hôtel de la capitale fédérale.

À 8 h. 30 p.m., les rapports sur la vente des produits agricoles seront donnés. Ces rapports seront fournis par le département fédéral de l'agriculture.

### PROGRAMME MUSICAL

Le programme musical se divise en plusieurs périodes. Le voici en détail:  
 8 h. 45 à 9 h. — Mlle Edith Shuttleworth, soprano dramatique; «Hymne au Soleil»; Alexander Georges, «The Kerry Dance»; Maudy «Bonnie Mary of Argyll» air écossais; «If Winter Comes» Tenent.  
 9 h. à 9 h. 15 — Recital du carillon de la Tour de la Victoire, Ottawa.  
 9 h. 15 à 10 h. 15 p.m. — Quinze morceaux d'orchestre:  
 «Orpheus aux Enfers» Offenbach  
 «A Funny Story» Arthur Kay  
 «Berceuse de Jocelyn» Godard, chantée par M. E.-M. Shuttleworth, avec accompagnement de violon, violoncelle et piano.  
 «Suite d'Hyde Park» Jolowicz  
 «Sunday Morning Church Parade» «Hotten Row»  
 «On the Serpentine»  
 «Around the Band Stand»  
 «A Japanese Carnival» André de Basque  
 «Gold and Silver Waltzes» Lehar  
 «A Hunting Scene» Bucealossi  
 10 h. 15 à 10 h. 30 p.m. — Les chanteurs de York quatuor à voix d'hommes.  
 «To a Wild Rose» MacDowell  
 «Ye Shepherds Tell Me» Mazzinghi  
 «Bando Song» Homer  
 «Swing Low Sweet Chariot» Burleigh  
 10 h. 30 à 11 h. p.m. Recital d'orgue dirigé de l'église Saint-Patrice.  
 11 h. à 12 p.m. Orchestre de danse du Château Laurier.

### POSTES AMÉRICAINS

**WJZ—New-York—434.8**  
 (Heure de l'Est)  
 4 h. Orchestre de l'Hotel Statler.  
 8 h. 20 Quartette mixte.  
 9 h. 20 Heures Maxwell.  
 9 h. Comité National Républicain.  
 10 h. Heures Michelin.  
 10 h. 30 Blue Tanager Nights.  
 11 h. Chamber Music.  
**KDKA—East Pittsburgh—520 k**  
 (Heure de l'Est)  
 6 h. 20 Concert de l'Hotel William Penn de Pittsburgh.  
 8 h. 30 Orchestre de l'Hotel Bossert.  
 9 h. 20 Heures Maxwell.  
 10 h. 20 Programme Michelin.  
**WJZ et WBAZ Nlle Angleterre 900 k**  
 7 h. 10 p.m. Orchestre de l'Hotel Statler.  
 7 h. 30 Fanfare de la marine américaine.  
 8 h. 20 Orchestre de Jack Albin.  
 9 h. 20 Heures Maxwell.  
 10 h. Heures Michelin.  
 10 h. 30 Pitt Soldiers.  
 11 h. 4 Concert Springfield.  
**KYW—Chicago—570 k**  
 (Heure centrale)  
 7 h. 20 Orchestre de l'Hotel Bossert.  
 8 h. Heures Maxwell.  
 9 heures. Heures Michelin.  
 9 h. 30 Pitt Soldiers.  
**WJZ—Philadelphia—436.5**  
 4 h. 45 Orgue et trompettes.  
 5 h. Fanfare Arthur Rosander.  
 7 h. 30 Trio Woo.  
**WGY—Schenectady—379.5**  
 (Heure de l'Est)  
 6 h. 30 Concert à l'Hotel de Witt Clinton (Albany).  
 7 h. 45 Alle Yettur, pianiste.  
 8 h. Concert.  
 8 h. 30 Hoover Sentinels.  
 9 h. Fanfare Goldman.  
 10 h. Concert Halsey Stuart.  
 11 h. Danse.  
 10 h. 30 Concert au studio Shea.  
 11 h. 30 Recital d'orgue par Floyd Walter au théâtre Strand.  
**WEAF—New-York—401.5**  
 (Heure de l'Est)  
 6 h. à 7 h. musique en direct au Waldorf-Astoria.  
 7 h. p.m. Concert sacré.  
 7 h. 20 Heures Howard Comford.  
 8 h. Hoover Sentinels.  
 9 h. Comité National Républicain.  
 10 h. Programme Halsey Stuart.  
 10 h. 30 Pennsylvaniens.  
 11 h. 30 Skykars au parc Central.

## E. B. McLEAN MENE PAR UNE BONNE MARGE

L'éleveur de Washington est en tête des gagnants avec un montant de \$218,785 à son crédit

### LES SEAGRAM

Les éleveurs de Waterloo en troisième en arrière de Harry Payne Whitney

Les victoires de Noddie et Portia, samedi dernier à Laurel, ont été un coup d'essai pour E. B. McLean, de Washington, à distancer Harry Payne Whitney dans la lutte aux honneurs pour la saison 1928. A l'heure où il est M. McLean a gagné \$218,785 en bourses et H. P. Whitney a eu \$189,707.

Cette année on dirait que l'argent s'est mieux distribué pendant les années dernières. A date, onze écuries ont dépassé \$100,000, quatre ont décroché \$75,000 et il y en a 6 qui ont dépassé la marque de \$50,000.

Comme on le verra par le tableau que nous publions plus bas, l'écurie Seagram est en troisième place avec \$159,153. Les éleveurs de Waterloo ne sont pas en tête de la liste en fait d'argent mais d'un autre côté leurs chevaux ont décroché le plus grand nombre de victoires.

Voici la liste corrigée des éleveurs. Les victoires de samedi dernier sont comprises.

E. B. McLean	\$218,785
H. P. Whitney	189,707
Seagram Stable	159,153
G. D. Widener	148,589
Marshall Field	138,715
Audley Farm Stable	135,449
Mrs J. D. Hertz	131,225
R. C. Stable	109,722
H. P. Headley	106,747
J. N. Camden	104,982
J. E. Widener	101,539
W. E. Salmon	92,800
Isle Hour Stock Farm	87,821
Greentree Stable	87,255
Rancocas Stable	84,722
G. A. Cochran	81,830
A. H. Cannon	81,830
J. J. Coughlin	64,839
W. Daniel	57,566
Samuel Ross	57,030
Nevada Stock Farm	54,807

### NOTES DU TURF

On voit que l'ancien jockey Earl Sande sait faire les choses en grand. Après s'être acheté de bons chevaux il vient d'obtenir le contrat d'un bon jockey. Il a acheté celui de l'apprenti J. S. Ardelet, qui a déjà connu quelques succès à New-York. Dans toute l'affaire on voit que Sande y va avec prudence et il se propose de ménager le poids à ses portecouleur. Comme on le sait un apprenti a droit à cinq livres sur certains chevaux.

Un montant de \$60,000 sera distribué en classiques lors de la prochaine réunion de Bowie. Il y aura que quatre épreuves spéciales mais elles vont compter. Celles-ci sont le Handicap Prince George, \$10,000; le Memorial Bryan, \$30,000; le Handicap Endurance, \$10,000 et le Handicap du Jour d'Action de Graces.

Fiat Iron devra charger 121 lbs s'il veut prendre part au Handicap d'Automne, samedi à la piste de Lantonia. Cette classique porte une bourse de \$5,000 et la distance est de 6 furlongs.

Voici la liste des éligibles ainsi que la pesanteur qu'ils devront charger:

Fiat Iron	121	Éter Stockings	106
Oh Susanna	119	Cayuga	105
Misstep	118	Secret Meeting	105
Tolled Stocking	118	Inquisitor	105
Noraster	115	Peter Parley	104
T. S. Jordan	115	Peter Parley	104
Illegitimate	115	Colo Sergeant	104
Dinner Dance	115	Devon	102
Wood Lore	114	Mickey D.	101
Wisdom	112	Shasta Lad	101
Percentage	112	Star Zone	100
Martie Flynn	111	Gold Foot	100
Bothermel	110	Draymont	100
Helen's Babe	110	Da Vinet	100
Energy	108	Old Slip	100
Broadside	107	War Path	100
Golden Prim	107	Good Shepherd	99
Rever's GGAL	106	Hiram	97
Charlie Bergin	106	Noble Wrack	97
Marconi	106	Gov'nor Pratt	97

## UNE LIGUE PROVINCIALE DE SQUASH

L'hon. J.-N. Francoeur vient d'être élu président du club de la Vieille Capitale

### CINQ CLUBS

Québec, 10 — L'honorable J.-N. Francoeur et MM. C.-E. Murphy, C. Simard, Napoléon Lavoie, Emile Normandeau et P.-E. Roy présideront aux destinées du club de squash Québec durant la saison 1928-29. L'honorable M. Francoeur a été réélu président et M. Roy a été réélu secrétaire. MM. Murphy, Simard, Lavoie et Normandeau agiront comme directeurs.

Le club local a accepté le projet d'organiser une ligue provinciale. Cette organisation se composera de cinq clubs, soit Montréal Racket Club, Montréal Racket and Badminton Club, Grand'Mère, Québec Garrison Club et le Québec.

Le premier tournoi général de ces clubs aura lieu au club Québec à la fin du mois de janvier prochain. Les concours de 1930 sera disputé ailleurs.

Quatre ou cinq joueurs représenteront chaque équipe.

La saison promet d'être très active au Québec. Quelques-uns des membres ont quitté la ville depuis un an, mais, s'il faut en juger par la liste des aspirants, le club devra refuser de joueurs cette année. Son effectif est de 62 membres et ses cadres sont pratiquement remplis à date.

Il appert qu'une nouvelle équipe sera formée en ville pour jouer sur le «court» de la salle paroissiale St-Malo.

Tom Longboat, coureur canadien, battit l'Italien Dorando dans un marathon spécial disputé au Jardin Madison, de New-York, le 15 décembre 1908. Longboat fit la distance en 2.45-2.5.

## POTINS DE HOCKEY

S'il faut en juger par les rapports émanant des divers gerants d'équipes, la prochaine saison de la ligue de hockey Mont-Royal promet beaucoup. L'addition du Saint-François-Xavier au circuit devrait aider à renforcer les foules qui assisteront aux parties de la saison 1928-1929.

Le gerant Henri Foucreau, du Martin, a signé Jimmy Rowen, le gardien de buts étoile de l'hiver dernier, qui a conservé les meilleures moyennes parmi les gardiens de buts, l'an dernier. Le gerant Foucreau refuse de divulguer les noms des joueurs qui s'aligneront avec le Martin, cette saison, mais il déclare que plusieurs de ses hommes de l'hiver dernier seront encore avec le club, cet hiver.

Le gerant Arthur Therrien, de son côté, rapporte que son club n'est pas oisif et l'assemblée annuelle de samedi dernier a expédié beaucoup de travail. On a élu des officiers comme suit: président, Geo. Bonner; vice-président, Leo Payette; secrétaire-trésorier, Art. Lapierre. Le gerant Arthur Therrien a engagé Art. Valois, Geo. Seed, Geo. Powell et A. mand Arcand.

Le président J. O. Leduc, du club Champêtre, a confié la direction de son club à James Penny, le joueur de crosse et de hockey bien connu. Penny est déjà à l'œuvre pour aligner un club de premier ordre, et il a engagé l'adroit petit joueur de centre Harry Moore, les frères Carbonneau et Paul Leduc, sans compter le gardien de buts Boulanger, l'hiver dernier avec le Beauvoir. D'autres étoiles suivront sous peu.

Jim Arnold aura la direction du club Eureka, cet hiver, mais on ne sait pas encore quels seront les portecouleurs de cette équipe.

Bob Holland, du Tacoma, et le fondateur de la ligue Mont-Royal, aura une équipe entièrement nouvelle cette saison. Gordie Armstrong sera le seul des joueurs de l'hiver dernier à être maintenu.

Le Saint-François-Xavier, conduit par Gabriel Goudeau, s'attend d'avoir un gros club, cet hiver. On rapporte que Lucien Brunet, Larry Carroll, Tony Baril, Pedneault, R. Lapointe, Patis, l'an dernier avec l'Académie Roussin, Gagnon, un nouveau venu, et Morin, un gardien de buts, seront sur l'alignement. Plusieurs de ces joueurs ont joué avec le Martin l'hiver dernier et ils devront obtenir leur congé du Martin avant de jouer pour les Saints.

La question du choix de l'arbitre est entièrement du ressort du président Percy Read, cette année, et c'est lui qui nommera l'officiel chaque dimanche.

Il ne reste pas tout à fait deux semaines d'ici l'ouverture de la saison de la ligue Mont-Royal, qui aura lieu le 21 octobre à l'arena Mont-Royal. Vu la très grande demande des billets réservés l'hiver dernier, le président confèrera de la chose avec le gerant Oscar Benoit.

## LES QUILLES

Voici le résultat des joutes de la Ligue de Quilles du Revenu National:

BRUN			
Desoray	57	59	57-283
Gendreau	71	84	68-223
Ross	82	92	77-251
Décar	126	96	89-305
Gagnais	102	104	128-334
479 458 459-1296			
DELEU			
Froulx	49	81	63-193
Walsh	68	72	108-248
Gauvreaux	109	92	74-275
Lancet	105	86	83-274
Wolfenden	92	82	74-264
424 428 402-1254			
JAUNE			
Naill	81	52	96-229
Gaudette	75	78	61-214
Portier	79	89	81-249
Boyer	114	113	135-323
Grisbois	75	74	76-262
424 406 449-1279			
ROUGE			
Poupart	75	74	94-243
Plume, Feld	94	93	105-292
Poirier	105	83	76-264
Grenier	112	90	175-378
Aimey	82	101	98-281
469 441 548-1458			
ROSE			
Hutchison	69	113	85-267
Chabawol	72	87	79-238
Groux	79	99	93-271
Desroches	110	113	95-318
Sabourin	110	104	97-311
440 516 449-1405			
MARRON			
Myette	121	96	121-328
Brisebois	82	87	126-298
Duval	72	111	79-262
Boulerice	81	95	80-259
Gauthier	98	121	117-326
486 504 523-1493			
VERT			
Bélanger	92	96	81-270
Boisjoly	105	81	72-228
Deschambault	83	107	132-322
Cato	108	92	132-323
Carpentier	91	109	115-315
480 486 522-1498			
VIOLET			
Cauchon	80	55	87-222
Brabant	82	81	72-226
Lemieux	78	84	72-247
Bourdeau	93	68	106-266
Dion	106	95	130-322
424 293 467-1294			

## BASEBALL A ST-CESAIRE

La fin de la saison de baseball à St-Césaire aura lieu dimanche prochain alors que le St-Césaire rencontrera l'équipe du Collège sur le terrain de ce dernier.

Comme cette partie sera absolument la dernière jouée à St-Césaire, cette année, tous les amateurs environnants sont cordialement invités à venir encourager ceux qui se sont dévoués toute la saison. La partie commencera à 2 heures précises.

## RAQUETTE AU NATIONAL

Les raquetteurs du National sont priés de prendre avis qu'il y aura assemblée de cette section, vendredi soir à 8.00 heures. Que tous les anciens et nouveaux soient présents.

## GRAND SECRET QUI FUT FORT BIEN GARDE

C'est celui de la fabrication du canon de 75, sous le ministère Méline

### COMMENT ON PROCEDERA

Le ministère de la guerre pourvu de ressources sous la formule «perfectionnement de l'armement»

Georges Lachapelle vient de consacrer à l'histoire du cabinet Méline un volume plein de faits et d'idées. Nous extrayons des bonnes feuilles de cet ouvrage le passage suivant qui fait partie d'un chapitre sur «la politique du ministère Méline» et dont la reproduction, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Remington et à la mémoire de l'ancien président du Conseil, nous a paru de nature à intéresser nos lecteurs:

L'oeuvre de la défense nationale était poursuivie à la guerre et à la marine avec le même zèle. C'est au ministère Méline que l'on doit le perfectionnement du matériel de guerre et la fabrication du nouveau canon de 75.

Il est intéressant de rappeler à ce propos dans quelle conditions le ministère de la guerre put obtenir les crédits nécessaires à la fabrication intensive du canon de 75. Il était essentiel qu'elle se poursuivît dans le plus grand secret, de telle sorte qu'elle ne fut pas connue au dehors avant d'être déjà très avancée.

Le projet de loi dont les Chambres seraient saisies devait donc être présenté sous une forme assez large pour permettre l'affectation de crédits réguliers à une oeuvre de défense nationale qui devait rester ignorée aussi longtemps que possible.

A cet effet, Méline et le général Billot, ministre de la guerre, eurent un entretien éloquent avec Paul Delombre, président de la commission du budget de la Chambre et Camille Krantz, rapporteur général. Le nouvel armement, qui réalisait d'éclatants progrès, exigeait des dépenses assez élevées, mais dont il serait imprudent de faire apparaître l'affectation dans le dispositif du projet de loi à intervenir. Pour éviter toute indiscretion soit dans les Chambres, soit dans la presse, aucune communication ne serait faite en séance publique ni même devant les commissions parlementaires sur la fabrication du canon de 75.

Seuls en seraient avertis les présidents et les rapporteurs généraux des commissions des deux Assemblées.

Paul Delombre et Camille Krantz n'hésitèrent pas un seul instant à se ranger à l'opinion de Méline et du général Billot. La pensée ne leur vint même pas de la discuter. Sans doute le silence gardé à cet égard semblait en apparence peu conforme aux principes financiers, auxquels ils étaient tous les deux fermement attachés. Mais l'intérêt supérieur de la défense nationale dominait toute autre considération. Des patriotes aussi clairvoyants que Paul Delombre et Camille Krantz ne pouvaient résister à l'appel du gouvernement. Ils avaient au contraire la ferme décision de l'aider à doter le pays d'un matériel de guerre dont le perfectionnement et la puissance étaient attestés par les services techniques de l'artillerie.

Il fut donc convenu que, sans faire la moindre allusion à la fabrication du canon de 75, le projet de loi aurait pour objet d'ouvrir un compte de trésorerie alimenté par des émissions d'obligations à court terme et de procurer sans délai des ressources indispensables. Cette émission serait d'ailleurs gagée sur le produit de l'aliénation des terrains que rendrait disponible le déclassement partiel des fortifications de Paris. Aucune entente, il est vrai, n'avait encore pu s'établir entre le ministère de la guerre et le Conseil municipal sur la valeur de ces terrains. Estimée à 200 millions environ, cette aliénation éventuelle n'en constituait pas moins une ressource latente qu'il était indiqué de réserver à l'accroissement des moyens de défense contre l'envahissement du territoire.

C'est à la suite de ces entretiens, dont le secret avait Paul Delombre et son ami Camille Krantz, que le général Billot déposa à la Chambre, le 21 décembre 1897, un projet de loi ayant pour objet «le déclassement des fronts ouverts de l'enceinte de Paris depuis le Point-du-Jour jusqu'à la porte de Pantin et l'aliénation des terrains provenant de cette opération en vue de la constitution d'une nouvelle enceinte et du perfectionnement du matériel d'armement». L'article 4 stipulait que «des crédits seraient ouverts chaque année, par la loi, au titre du compte spécial intitulé «perfectionnement de l'armement et réinstallation de services militaires». Les crédits ou portions de crédits «restés disponibles en fin d'année pourraient être reportés par décret à l'année suivante».

D'autre part, l'article 7, d'une importance capitale, était ainsi conçu: «Il est ouvert au ministère de la guerre, au titre de la première section du compte spécial «perfectionnement de l'armement et réinstallation des services militaires» pour l'exercice 1898, un crédit de 66 millions».

Le rapport de Camille Krantz fut déposé le 24 janvier 1898 et les conclusions en furent adoptées par l'unanimité de la Chambre des députés.

Transmis au Sénat, le projet fut examiné aussitôt par la commission des finances et par la commission de l'armée dont Charles de Freycinet était le président et le rapporteur. «D'un côté, disait l'ancien ministre de la guerre, il y aura lieu de réédifier un système de défense qui offre, suivant la formule du conseil supérieur, des garanties égales à celles que présente l'enceinte actuelle. De l'autre côté, il faudra réinstaller certains services et renouveler à des améliorations de matériel devenus indispensables. La combinaison financière organisée par le projet de loi fait immédiatement face à ce dernier objet». Le 8 février, la haute Assemblée adoptait à son tour le projet sans discussion et, par l'unanimité de ses membres moins un, la loi fut promulguée au «Journal officiel» du 19 février 1898.

Le ministère de la guerre fut ainsi pourvu de larges ressources dont

l'emploi réel était dissimulé sous la formule générale de «perfectionnement de l'armement». Il est tout à fait remarquable qu'aucune indiscretion n'ait été commise. L'autorité légitime, dont jouissaient alors dans les Chambres les présidents et les rapporteurs des commissions parlementaires, avait permis d'obtenir un vote unanime en faveur d'un objet dont le véritable but était resté secret. Grâce à leur patriotique attitude, le ministère de la guerre put procéder sans délai à la fabrication d'une arme à tir rapide et qui réalisait d'incompréhensibles progrès (1). Ce n'est que plus tard que l'Allemagne connut le perfectionnement de notre artillerie de campagne; elle s'efforça sans doute de regagner le temps perdu, mais son nouveau canon de 77 restait fort inférieur au nôtre.

Le ministre de la guerre décida, à la même époque, la création des quatre corps d'armée par le déclassement du 6e corps.

À la marine, l'accroissement des forces navales et l'amélioration des forces militaires s'accomplissaient sans arrêt. Le nombre de nos unités s'accroissait sensiblement en 1897 et le budget de 1898 prévoyait la mise en chantier de 3 cuirassés d'escadre, de 10 croiseurs cuirassés, de 13 contre-torpilleurs et de 37 torpilleurs.

On construisait le port de Bizerte et l'on protégeait les mouillages de la Corse.

On sait quels services devait rendre à la défense nationale, pendant la guerre de 1914-1918, l'armement perfectionné dont la fabrication avait été commencée et poursuivie par le ministère Méline. On nous avouera qu'après la victoire de la Marne, un plus grand nombre de canons de 75 et une plus forte quantité de munitions pour repousser l'invasion allemande, notre territoire n'aurait pas tardé à être complètement libéré et la guerre aurait été sans doute beaucoup moins longue.

## POUR LES OEUVRES DE LA PAROISSE DE SAINT-JACQUES

Les divers comités paroissiaux ont organisé diverses fêtes de charité et une grande tombola

C'est le soir, à la salle des Chevaliers de Colomb que doit avoir lieu la grande partie de cartes annuelle organisée sous le patronage de M. le curé de Saint-Jacques. On y jouera le euchre, le cinq-cents et le bridge. Il y aura un prix par table. On est prié d'apporter son jeu de cartes.

La grande tombola qui succède tant d'intérêt parmi les paroissiens de Saint-Jacques et dans la population de la ville, s'ouvrira samedi prochain pour lieu dans le sous-sol agrandi de l'église, entre les rues Ste-Catherine et St-Denis.

M. Pustienne est le directeur général de la tombola. Les autres comités de cette organisation sont les suivants: Comité exécutif: M. le curé, président honoraire; M. et Mme Roméo Cusson, présidents actifs; M. et Mme Charette et Descoites vice-présidents; Mlle Maille, secrétaire-trésorière.

Comité général: MM. et Mme Cusson, Charrette, Descoites, Allard, Arbut, M. Normandin, Robitaille, Mailloux, Berthiaume, J.-L. Robitaille et Gélinais.

Les kiosques ont été ainsi distribués: Fantaisie, Mme Cusson; variétés, Mme Beauvais; bonbons, Enfants de Marie; poupées, Patronage Ste-Agnès; pêche, Mme Lalime; épicerie, Mme Laurent; Monte-Carlo, M. Normandin; jeux, M. Robitaille; cerceau, M. Turcotte; bingo, Cercle Dollier de Casson; restaurant, Mme Chagnon.

**SIX PRESCRIPTIONS**  
 «Vous dites que le docteur a traité Meier à un verre par jour, et cependant je l'ai vu boire plus que ça».  
 «Oui, il est allé voir six docteurs et chacun lui a permis un verre par jour».

## COURRIER DE SAINT-HYACINTHE

(De notre correspondant)  
 Le R. P. Alphonse Marie-Claude, franciscain, fils de Mme veuve Claude Labossière de cette ville, a chanté sa dernière messe à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, dimanche dernier.

Le R. P. Alphonse Marie-Claude avait été ordonné prêtre par S. G. Mgr Georges Gauthier, archevêque de Montréal, récemment.

Il était accompagné des abbés Gaston Martel, vicaire de la cathédrale, et Lucien Beauregard, professeur du séminaire de Saint-Hyacinthe, comme diacre et sous-diacre.

S. G. Mgr P. Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, assistait au tréneé accompagné de Mgr P. S. Desranleau, P. A., vicaire général du diocèse, et du chanoine L. N. Desmarais, curé de la cathédrale. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. R. P. Marcel-Marie Dugal, ancien directeur du collège séraphique, vicaire à la maison provinciale et directeur de la revue «Maison Franciscaine».

Les funérailles de M. Gaston Bedard, fils du Dr A. Bedard, décédé de cette ville, ont eu lieu à la cathédrale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps a été faite par l'abbé Edmond St-Pierre, qui chanta seul le service assisté des abbés C.-E. Héto, et Gaston Martel, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Laurent

Le défunct est décédé à l'âge de 11 ans, après quelque temps de maladie. Il laisse dans le deuil, outre son père et sa mère, ses frères Maurice et Paul, ses sœurs, Lucille, Estelle, Madeleine et Yvette.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathie, bouquets spirituels, tributs floraux, etc.

## AFRIQUE DU SUD

Service régulier de Montréal, Qué.

SS. CALUMET . . . . . Oct. 15  
 S.S. CALGARY . . . . . Nov. 8  
 S.S. FANTÉE . . . . . Nov. 24

## AFRIQUE OUEST

Ces navires font escale à Sierra Leone et transbordent leur cargaison pour les ports de la Côte d'Or et du Niger.

Accommodation pour passagers de première classe

Les navires arrêteront à Sekondi, Accra et Lagos.

Pour tarifs et renseignements s'adresser à

**ELDER DEMPSTER & CO. LIMITED**  
 133, Edifice du Board of Trade, Montréal.

## VAPEURS CANADIEN NATIONAL

Service de Fret et de Voyageurs entre le Canada et les Antilles

Autres services de Fret

AMÉRIQUE



### LE GERANT OUTREPASSA SES POUVOIRS

Il faut une autorisation spéciale pour s'engager à payer la dette d'un tiers dans ce cas

HON. JUGE MARTINEAU

### Maintient d'une opposition à jugement. — Annulation d'une saisie de biens meubles

Le gérant d'une compagnie ne peut sans autorisation spéciale s'engager à payer la dette d'un tiers pour obtenir de ce tiers un crédit postal, sa compagnie, lorsque la dette est relativement considérable et le crédit abstrait.

C'est la décision que vient de rendre l'honorable juge Martineau, de la cour supérieure, en maintenant une opposition à jugement et renvoyant l'action dans une cause de Sun Oil Company contre Belanger Cement Works et cette dernière s'étant portée opposante au jugement rendu contre elle le 17 mars 1928.

Par son action, la demanderesse réclamait de la défenderesse une somme de \$301.06 montant d'un chèque, dont le paiement fut refusé par la banque faute de fonds suffisants.

La défenderesse comparut mais ne plaida pas et jugement fut en conséquence rendu contre elle pour le montant réclamé. En exécution du jugement, la demanderesse pratiqua une saisie de biens meubles de la défenderesse.

Avant le jour annoncé pour la vente des effets saisis, la défenderesse produisit une opposition à jugement et alléguait en substance que :

Elle avait chargé son avocat de comparaître pour elle et ce dernier l'a représentée jusqu'à l'inscription pour jugement, mais elle n'a pu lui fournir les informations et détails nécessaires à la rédaction de sa défense, à cause de l'absence et de la maladie de son gérant, J. A. A. Belanger. De fait, l'avocat, vu le retard de la défenderesse à communiquer avec lui, croyait que l'action avait été réglée entre les parties.

Le chèque auquel la demanderesse réfère dans la déclaration, lui a été donné par erreur, et elle est mal fondée à en demander le montant de la défenderesse. A la date de la signature du chèque en question, la défenderesse faisait affaires depuis longtemps avec la demanderesse et avait avec elle un compte courant. Vers cette dernière date, savoir le 14 décembre 1927, la demanderesse fit présenter au bureau de la défenderesse une facture indiquant que cette dernière lui devait la somme de \$301.06.

Sur présentation de cette facture, la défenderesse, croyant qu'elle acquittait sa dette, remit à la demanderesse son chèque pour ce montant. Subséquentement la défenderesse, en référant aux envois des marchandises qu'elle avait achetées de la demanderesse, constata que les marchandises, pour le prix desquelles le chèque en question avait été donné, n'avaient pas été achetées par elle. De fait les marchandises, pour le prix desquelles le chèque a été donné, ont été vendues et livrées par la demanderesse à la Consolidated Crushed Rock Co. Ltd.

La demanderesse a répondu à l'opposition à jugement, en niant que la défenderesse ait été empêchée de produire sa défense pour des raisons valables, son avocat, étant le président de la défenderesse qui aurait acquiescé audit jugement et promis d'y satisfaire. La défenderesse a continué les affaires de la compagnie Consolidated Crushed Rock Ltd., se servant même des marchandises dont le prix est représenté par le chèque, signé par J. A. A. Belanger, la partie principalement intéressée dans les deux compagnies.

La Cour a décidé qu'il y avait lieu à recevoir l'opposition à jugement dans les circonstances, car si l'avocat de la défenderesse ne plaida pas en premier lieu, c'est qu'il était sous l'impression que le nommé J. A. A. Belanger réglerait personnellement cette affaire, comme il le lui avait maintes fois déclaré.

Si la preuve n'établissait pas que le gérant de la défenderesse en signant le chèque croyait qu'elle en devait le montant suivant qu'il apparaissait à la facture, il n'en est pas moins acquis qu'en fait ce montant était dû par la Consolidated Crushed Rock Co., alors en liquidation, compagnie absolument distincte de la défenderesse, ne faisant pas le même commerce et contrôlée par des intérêts différents.

En conséquence, l'opposition à jugement est maintenue, l'action de la demanderesse est renvoyée et la saisie des meubles annulée, chaque partie payant ses frais, moins les frais frustratoires causés par le défaut de la défenderesse qui sont à sa charge.

### UNIVERSITE DE MONTREAL LANGUES VIVANTES

A 8 heures du soir, à l'Université de Montréal, édifice central, 1265 rue Saint-Denis, près Sainte-Catherine, l'abbé Henri Jassin, de la Faculté des lettres, donne un cours de langues vivantes : Italien, le mardi; Espagnol, le jeudi; Allemand, le samedi. Pour la série des cours de l'année, on verse, en se présentant à la Commission d'immatriculation, durant le jour ou au professeur le soir, avant les cours. Conformément à cette pensée de Goethe: "Wer sich rueten will, muss eine Kraft im Busen fuehlen, die ihm nie versagt", il faut à tout prix compter sur son énergie personnelle, et non sur celle des autres, pour venir à bout des difficultés de chaque jour. C'est précisément par l'étude et la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes qu'on se procure des armes utiles pour les labours quotidiens et que l'on apprend à s'appuyer sur une volonté qui doit accomplir par elle-même tous ses devoirs. Ces cours ont lieu régulièrement chaque semaine. Les messieurs et les dames, les jeunes gens et les jeunes filles sont invités à s'inscrire.

### ECONOMIE

— "Comment? Tu as acheté cinquante paires de bas?" — "Oui, il y a eu une baisse sur la soie."

### UNE NOUVELLE INJONCTION AU PRUDENTIAL TRUST

Le groupe de Québec, McCuaig-Carrel, veut empêcher le groupe Brown de procéder

UN INCIDENT

### Me H.-N. Chauvin et Me G. A. Campbell se présentent tous les deux pour représenter le Trust

La lutte serrée qui se poursuit depuis un an, au sujet du contrôle du Prudential Trust est entrée dans une phase nouvelle, à la suite d'une nouvelle demande d'injonction présentée, hier matin, en cour de pratique, devant l'honorable juge Survever.

Le but de cette injonction est d'empêcher la tenue d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie, mardi prochain, le 16 octobre.

Lors de l'appel de la cause il se produisit un incident peu grave mais insistant en cour, en ce sens que Me Henry N. Chauvin, c.r., se leva pour déclarer qu'il représentait le Prudential Trust, tandis que de son côté, Me G. A. Campbell, c.r., prétendit représenter lui aussi le Prudential Trust.

Cette double représentation s'explique par le fait que Me Chauvin représente le groupe Brown et Me Campbell le groupe McCuaig-Carrel, qui se prétend le seul autorisé à diriger les affaires de la compagnie.

A la demande de Me H. N. Chauvin, la cause fut continuée à ce matin avec l'entente que durant la journée d'hier une contestation écrite serait produite au dossier.

Il est allégué dans la requête qu'avant le 14 mars 1928, le groupe Brown avait assumé d'agir comme directeurs du Prudential Trust. Lors de l'assemblée générale annuelle, il fut suppléant par le groupe rival, composé de MM. Hon. A. B. Gould, V. Boswell, J. S. O'Meara, A. Gourdeau, D. M. Robertson, W. J. Green, C. A. Barnard, c.r. Subséquentement à l'assemblée annuelle, M. George Eric McCuaig fut nommé président et M. C. A. Barnard, secrétaire de la compagnie.

Depuis cette assemblée annuelle du 14 mars, le requérant McCuaig et les sept directeurs étaient légalement aptes à diriger la compagnie, et à exercer leurs droits de directeurs. De plus, en vertu d'un jugement de la cour supérieure, le groupe Brown fut déclaré déchu de ses droits au directoire, et le groupe opposé déclaré élu à sa place.

Le 14 juin 1928, le groupe Brown inscrivit cette cause en appel et depuis ce temps a continué d'usurper le directoire. La cour d'appel entendra la cause lors de son prochain terme, dont l'ouverture est fixée au 15 octobre prochain.

En attendant la décision de la cour d'appel, le groupe Brown a illégalement donné des avis d'une assemblée spéciale générale des actionnaires qui sera tenue le 16 octobre prochain.

Parmi les motifs invoqués par les requérants sur cette nouvelle demande d'injonction par l'entremise de MM. W. K. McKeown, c.r., et A. H. Tanner, c.r., on relève le défaut de juridiction du groupe Brown dans l'appel d'une assemblée d'actionnaires depuis leur déchéance du 14 mars dernier; le défaut de juridiction de Brown Taylor, respectivement ex-président et ex-secrétaire du Prudential Trust de signer les avis d'assemblée; manque de quorum des directeurs à l'assemblée tenue le 23 septembre dernier pour ordonner l'assemblée générale du 16 octobre prochain.

En outre de la demande d'injonction, les requérants ont aussi intenté une action en nullité de toute procédure adoptée par le groupe Brown relativement à l'assemblée du 16 octobre.

### COUR SUPERIEURE

#### CHAMBRE DE PRATIQUE

10 octobre 1928.

Président: Hon. juge Survever. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Dame Alexina Wilhelmy et vir vs Dame Délia Ethier et vir, es-qual. Motion de la défenderesse pour détails; accordée, 6 jours de délai, dépens à suivre.

Dame Annie O'Connor vs Reginald McPeak. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps; accordée, dépens à suivre.

Arthur Laflamme, débiteur. Assemblée des créanciers. J. A. Lejour nommé syndic.

R. K. Slater vs C. M. Ami. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Hyman Drimer, débiteur. Assemblée des créanciers. Joseph Ettenberg nommé syndic.

Albert Pelletier vs Dame veuve Rosa Robinette et docteur J. A. Renaud, mis en cause. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Mike Kalino vs Cook et Leitch. Jugement pour \$743, suivant la loi des accidents.

Phillips Thibault vs C. E. Emond. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Aird and Bowen Limited, en liquidation et G. W. Scott, liquidateur provisoire. Requête pour continuer les affaires, ouvrir compte de banque et pour payer les employés; accordée.

La Propriété Immobilière Limitée, en liquidation. Assemblée des créanciers. Lamarre et Perras nommés syndics et Isaac Martin, Richard Charbon et Armand Gauthier nommés inspecteurs.

Harry Wolofsky vs G. Gothenes. Jugement pour \$900. — Juge Survever.

Ernest Riehel vs O. Desjardins. Jugement pour \$2,200 suivant la loi des accidents.

Omer Guilbault vs L. H. Pimouault et al. Jugement pour \$150 suivant la loi des accidents.

Amédée Lauzon vs William et Davies Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

H. H. Kavanagh vs M. T. Co. Motion du demandeur pour remiser causes; accordée, dépens à suivre.

McColl Bros Limited vs P. E. Co. meau, et Florette Bolduc. Motion de la demanderesse pour interroger l'opposant, accordée, dépens à suivre.

Banque Canadienne Nationale vs L. A. Benjamin et al. Motion de la demanderesse pour appeler défendeurs par les journaux; accordée.

Les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de St-Laurent vs La Prévoyance. Motion de la défenderesse pour interroger les demandeurs; accordée, dépens à suivre.

John Gregor vs Serrenteno et Mancieri. Jugement pour \$150.00.

Reverend B. S. Dubeau, es-qual vs Ontario Gypsum Co. et al. Jugement pour \$2,900.00.

The United Farmers Cooperative Co. limitée vs Dame Deborah et vir. Motion de la demanderesse pour détails; accordée, 15 jours de délai, dépens à suivre.

Delphis Sergerio vs Dominio Glass Co. limitée. Jugement pour \$2,000.00.

Stephen Blazin vs Christophoros Drakulas. Requête civile; requise.

James Walker Hazard Co. limitée vs J. O. Lamoureux. Motion de la demanderesse pour ouvrir les portes; accordée.

La cité d'Outremont vs W. Ed. Hayes et John J. Robson, es-qual, mis en cause. Inscription en droit partielle de la demanderesse; maintenue, avec dépens.

David A. Scott vs North Western Employment Agency limited. Motion de la défenderesse pour détails; accordée, 5 jours de délai, dépens à suivre.

Archibald Green, es-qual vs J. & R. Weir limited. Inscription en droit de la défenderesse; maintenue quant aux frais seulement vs demandeur. Dans la même cause. Motion du demandeur pour amender; accordée en par demandeur payant frais de motion.

Commercial Finance Corp. vs S. Goldstein et al. Jugement pour \$158.

Dame Aldea Labre, es-qual vs P. Guerin. Jugement pour \$115.50.

Charles-Edouard Gagnon vs Dame Eddia Latreille et vir. Jugement pour \$241.80.

R. I. Brossard vs Roméo Dubeau et Montreal T. Co., T.-S. Jugement pour frais sur la saisie arrêt.

Jules Janas vs J. A. Savard. Mérite de l'inscription en faux; maintenue, avec dépens.

La cité de Montréal, requérante en expropriation et Prolongement de la rue Drolet. Requête en expropriation; accordée. Assemblée le 16 courant et rapport le ou avant le 30 janvier 1929.

Jos. Giroux et al vs F. L. Giroux et al. Vente par licitation du lot 102 du lot officiel 178 de la côte Visitation; A. Habamovitch adjudicataire pour \$1,000.00.

### SELECTION AMELIORANTE DU FRAISIER

La fraise est bien le petit fruit le plus important que l'on cultive

SES CARACTERISTIQUES

La fraise est certainement le petit fruit le plus important de tous ceux que l'on cultive dans le centre de Québec, mais le succès de cette culture dépend bien souvent du choix d'une variété. On sait que certaines espèces, autrefois très appréciées, comme la Wilson et la Sharpless, ont été plus tard remplacées par d'autres. Ce fait nous démontre que le producteur doit toujours se tenir sur le qui-vive pour trouver une espèce s'accommodant mieux des conditions où il se trouve.

C'est pour cette raison que la station expérimentale de Cap Rouge a cultivé depuis 1914 plus de 600 plants de semis et couplants de Dunlap, de Glen Mary et d'Uncle Jim, les trois variétés qui s'étaient distinguées sur les parcelles d'essai de la station. L'objet était de voir s'il serait possible d'isoler les espèces pécales, qui seraient une amélioration sur les espèces parentes.

En fait de caractères, on recherchait plutôt la vigueur de la plante, la résistance aux maladies, la rusticité, la productivité, la grosseur, la couleur, la forme, la fermeté, la saveur du fruit et la capacité de faire des couplants. En prenant des notes, on portait spécialement attention à la partie de la plante qui porte des fruits. On ne s'occupait de la partie végétative que dans la mesure où cette partie est nécessaire pour que la plante soit saine.

Sur plus de 6,000 plants de semis et couplants cultivés, aucun de ceux qui venaient de la variété "Uncle Jim" ne valait la peine d'être conservé; deux venant de la Glen Mary ont mieux rapporté que la variété-mère, mais ne le valent pas sous certains rapports; trois venant de la Dunlap rapportent moins que la variété-mère, mais l'un d'eux est d'une qualité tellement supérieure qu'il devrait mériter d'être cultivé dans le jardin de la maison.

Cette sélection exige certainement trop de temps pour que le planteur ordinaire puisse s'en occuper. Le meilleur moyen est d'écrire au collègue d'agriculture ou à la ferme expérimentale du district où l'on se trouve, pour connaître les meilleures variétés à cultiver, puis d'acheter de bons plants vigoureux, de l'une de ces institutions ou d'un pépiniériste ou d'un producteur voisin, en qui l'on peut avoir pleine et entière confiance.

### MONDANITES

BAL DU CLUB WUK

### CEREMONIE FUNERAIRE POUR BIENTOT

A l'occasion de l'enterrement du bérêt par les étudiants de l'Université de Montréal

LE 20 OCTOBRE

Le spectacle ne sera pas banal et des surprises seront réservées au public

Le grand soir de la parade des étudiants approche, puisque ce sera le samedi 20 octobre que les étudiants paraderont. Les vieux carabins et les nouveaux promettent de s'en donner à cœur joie. Cet événement n'est-il pas un des plus gais, un des plus marquants de l'année universitaire?

Depuis un certain temps on voit chaque automne, se déployer cette excellente manifestation de l'esprit d'union des étudiants, à l'occasion de l'enterrement du bérêt.

Les préparatifs de la prochaine parade sont déjà commencés et, si l'on en veut en croire les rumeurs, cette parade surpassera en splendeur toutes celles qui l'ont précédée, tant par la richesse et l'originalité des chars allégoriques que par la participation active et joyeuse des étudiants.

La construction des chars ne va pas sans quelque rivalité. Chaque faculté s'attend évidemment à remporter la palme et travaille en conséquence. La palme nira qu'à une faculté, mais l'on s'attend à ce que la décision des juges hésite longtemps entre toutes les merveilleuses créations du métier, et que nous verrons, samedi le 20 octobre, lorsque sonnera l'heure du départ.

Une parade d'étudiants est un spectacle animé, qui trouve bon accueil auprès du public. L'on a toujours vu

la foule affluer sur le parcours suivi par les étudiants et applaudir à leur ingéniosité. Les chars allégoriques, ces prénommés d'esprit et d'adresse, n'ont jamais manqué d'exciter l'admiration et cette année ne sera pas d'exception, mais les rues de Montréal seront le théâtre d'un défilé inoubliable.

Les chars sont naturellement les points saillants de la parade, mais ils ne sont pas les seuls intéressants. Il y a les étudiants, gais, lucides, bons garçons, qui sont là pour ajouter à l'entrain à la manifestation. Leur gaité proverbiale ne fera pas défaut; ils seront encore cette année l'âme de la parade, son soutien et son succès. Les chars représentent l'art muet, les étudiants courtisent l'art, oratoire.

Suivant la bonne vieille tradition, le bérêt sera enterré à la leur conventionnelle des flambeaux, et jamais l'on aura vu pareil enterrement.

Ainsi se terminera la parade des étudiants, en laissant un souvenir inoubliable dans la mémoire de tous ceux qui y prendront part, et l'on compte que tous se feront un devoir d'être présents.

L'étudiant retournera chez lui avec le sentiment d'avoir raffermi le lien d'amitié et de camaraderie qui doit exister à l'Université, et il en ressentira une satisfaction bien légitime.

Comme trace matérielle de la fête, il restera la tombe d'un vieil ami sur laquelle pleureront les feuilles mortes.

La parade ne présentera aucun intérêt si nous dévotions au public les plans de nos carabins. Toutefois, à mesure que les préparatifs avancent, les étudiants de chaque faculté seront en mesure de lever un coin du voile aux journalistes.

### SOUPERS AUX HUITRES

CHEZ LES SOURDES-MUETTES LES SEPT ET NEUF NOVEMBRE PROCHAIN.

L'Institution des Sourdes-Muettes encore toute peuplée de joyeux souvenirs de soupers aux huitres des années passées se prépare de nouveau pour ceux des sept et neuf novembre prochain.

Les milliers de personnes qui assistent à ces banquets annuels et

La subtilité délicate en tout ce qui est japonais se révèle de nouveau dans la saveur captivante de ces incomparables thés "première récolte". Nulle autre que la feuille de la promesse récolte entre dans ce nouveau Thé Vert du Japon.

## THÉ DU JAPON

# "SALADA"

Tout frais des plantations

connaissent tout le charme et c'est toujours avec bonheur qu'elles y apportent leur bienveillant encouragement.

Nous sommes fiers à juste titre, Canadiens-français, de nos institutions de charité qui font l'étonnement et l'admiration des étrangers. Assurons-en le maintien et la survie en répondant avec empressement à leur appel.

Cette année, madame Alphonse Deschamps célébrera son vingt-cinquième anniversaire comme présidente d'une table aux soupers aux huitres. A cette occasion, les dames patronnesses lui offriront une coupe en reconnaissance de ses nombreuses années de dévouement à l'oeuvre.

La table de madame Deschamps sera présidée par Sa Grandeur Monseigneur Deschamps auquel se joindront les membres de la famille.

La décoration de la table sera faite par une main d'artiste, nul besoin d'y mettre le nom, le travail ne trahit-il pas le maître!

Toutes les dames qui ont des loisirs les emploieront agréablement à l'Institution des Sourdes-Muettes, soit dans l'organisation des soupers aux huitres en prenant charge d'une table comme présidente ou encore à l'occasion du dîner de Noël offert par les dames patronnesses à leurs protégées, les Sourdes-Muettes, ou encore à la

partie de cartes du printemps ou autres événements de l'année.

Celles qui aimeront à se joindre au groupe des dames patronnesses de l'Institution voudront bien s'adresser à sa soeur Georges Alfred, directrice de l'oeuvre, 3725 rue Saint-Denis.

Madame L. David Clement, Secrétaire de l'Association des Sourdes-Muettes.

### SAINT-PAUL DE VIAUVILLE

Les anciens élèves et les membres de l'amicale sont priés de prendre part à la réunion générale spéciale qui sera tenue dans la salle de l'école, lundi soir, le 15 du courant.

L'entrée est libre et aucune collecte ne sera faite.

Venez vous réjouir et vous rencontrer avec vos anciens camarades.

### CLUB WUK

A une assemblée du conseil, tenu mardi soir dernier, il a été décidé que le premier déjeuner mensuel aura lieu samedi le 13 octobre, à l'hôtel Queen's. Les membres sont priés de se rendre pour 1 heure.



## Epouses—pouvez-vous influencer vos maris?

Demandez à votre mari combien il lui en a coûté pour chauffer la maison, l'an dernier. Puis demandez-lui si vous pouvez donner la commande du combustible et garder pour vous l'argent que vous économisez! Achetez le Coke-Lasalle-Montréal, fabriqué à Montréal, et épargnez plus de \$3.00 par tonne.

Le coke est le combustible du foyer moderne pour les raisons suivantes:—

Il donne autant de chaleur que le charbon, quoique coûtant beaucoup moins. Il requiert moins d'attention, ne produit ni suie et ne laisse que très peu de cendres et est un combustible idéal pour fournaise.

Service:— Experts en chauffage à votre service — ils inspectent votre fournaise, vous disent quelle grosseur de coke vous devez employer et vous indiquent comment — sans frais.



Téléphonez à votre marchand de charbon ou à la Montreal Coke & Manufacturing Company, 17 rue Notre-Dame 2216.



UNE INTERESSANTE SEANCE DE LA LIGUE DES PROPRIETAIRES

Cette société reprend ses activités sous la présidence de M. L.-A. Lavallée, c.r.

LES PETITS PROPRIETAIRES

L'on est d'opinion que la taxe municipale devrait être basée sur l'évaluation

Sous la présidence de M. L.-A. Lavallée, c.r., la Ligue des Propriétaires de Montréal a repris, hier soir, ses séances régulières interrompues durant la saison des vacances.

Dans son allocution d'ouverture, le Président, M. Lavallée a fait ressortir le but que poursuit la Ligue, à savoir celui de sauvegarder les intérêts de tous les propriétaires de Montréal.

Après avoir passé la fin de semaine à l'honneur de Montréal et des membres de la Commission du Havre, l'on s'attend à ce que 1928 soit une année record, à cet égard, cela est d'autant plus digne de mention que la saison de navigation n'a été ouverte, le printemps dernier, que le 26 avril, comparativement au 17 du même mois, en 1927. L'an dernier, le port a fermé le 6 décembre.

Il y a eu, depuis le début de la saison 1928, 295 navires venant de la mer, contre 248 pour le même laps de temps, l'an dernier. Le grand total du tonnage représenté par les 5,496 navires de toutes les catégories entrés dans le port est de 14,100,338.

Des causes dans lesquelles une somme totale de plus de \$2,620,000 est en jeu, attendent actuellement jugement de la part de la Cour d'Échiquier du Canada, division de l'Amirauté de la province de Québec et, dans les milieux maritimes, l'on attend avec anxiété la nomination d'un juge de l'Amirauté, comme remplaçant de l'honorable juge Archer, qui a donné sa démission, le mois d'avril dernier.

Les assureurs et les représentants locaux des compagnies de navigation ont exprimé le désir que le gouvernement fédéral nomme à l'avenir, un juge, qui entendrait seulement toutes les causes de la division de l'Amirauté, car, aujourd'hui, il y a suffisamment de différends à régler dans la province de Québec, pour qu'il soit occupé.

Non seulement les assureurs et les compagnies maritimes sont en faveur de la nomination d'un juge en dehors de la Cour Supérieure, mais encore un bon nombre de membres du Barreau et de plus, l'on exprime l'opinion que le gouvernement devrait nommer un plus jeune homme, au poste de juge de l'Amirauté, puisque la loi maritime demande une étude spéciale et des connaissances spéciales.

Tout homme plus âgé, peut être occupé avec avantage la position, mais l'on fait remarquer qu'ordinairement, il ne tarde pas à prendre sa retraite, tandis qu'un plus jeune, pourrait se spécialiser davantage, parce qu'il resterait plus longtemps en fonction, ce qui ne manquerait pas d'être agréable aux parties intéressées.

Les causes qui comprennent une somme de \$2,680,000, datent des années 1926, 1927 et 1928, mais l'on trouve aussi qui attendent jugement depuis 1924 et 1925. Il y a une cause où \$100,000 est en jeu et cela, depuis 1923.

Il y a eu, cette année, vingt-trois mandats et assignations servis, relativement à un montant de plus de \$767,000. Il y a 23 principaux différends de l'année 1927, soit pour une somme totale de plus de \$1,009,600; les causes de 1926 représentent le total de \$160,000.

M. LUCIEN BEAUREGARD C.R. M. Lucien Beauregard, c.r., bien connu dans les milieux maritimes, a déclaré récemment, que la juridiction de la Cour d'Amirauté, au Canada, était la même que celle des Hautes Cours d'Angleterre, en 1892, lorsque l'acte de la Cour coloniale a été adopté. Depuis 1892, il est vrai que la juridiction d'un juge de la Haute Cour a été considérablement étendue, mais le Conseil Privé a soutenu que la juridiction des Cours canadiennes était limitée à cette Haute Cour de justice de 1892. Il se peut que le gouvernement fédéral passe, un jour ou l'autre, un acte par lequel la juridiction de la Cour d'Amirauté devienne la même que celle de la Haute Cour de justice, actuellement. "Si cela arrivait", a dit M. Beauregard, "le résultat serait que la Cour d'Amirauté aurait à faire l'instruction d'un grand nombre de causes qui sont présentement entendues par la Cour supérieure."

Et M. Beauregard continue en appuyant sur le fait qu'un juge qui ne s'occuperait que des causes de l'Amirauté, aurait de l'avantage, l'année durant. Il y a eu une cause, celle d'Hochelega et de Leopold, dans laquelle, il a fallu au moins douze jours de travail au juge Archer, en son bureau privé, avant que jugement puisse être rendu.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

Les paquebots "Empress" partiront désormais dans l'après-midi du samedi au lieu du jeudi et ce nouveau service sera officiellement inauguré le 17 novembre prochain avec le départ de l'"Empress of Russia" de Vancouver et Victoria à destination du Japon de la Chine avec escale aux îles Philippines. Ce nouvel ordre de départ sera aussi observé conformément par l'"Empress of Asia" et l'"Empress of France" jusqu'à avis contraire.

L'"Empress of Canada" qui détient actuellement le record de vitesse sur l'Océan Pacifique, n'a plus qu'un voyage à faire avant de partir pour l'Écosse, où de nouvelles machines, semblables à celles de l'"Empress of Japan", actuellement en cours de construction, y seront installées. Le paquebot à quai Hong-Kong le 3 octobre et avec escales à Shanghai, Kobe et Yokohama, il atteindra Vancouver le 20 octobre. Le 1er novembre, il quittera momentanément le service maritimes transpacifique, se rendra à Hong-Kong et

LA NAVIGATION LE NOMBRE DES OCEANIQUES DANS NOTRE PORT

Pour le même laps de temps, avec 948, il est plus considérable que l'an dernier

LA COUR D'AMIRAUDE

Des modifications apportées aux départs des "Empresses". — L'hon. M. King

Le nombre des transatlantiques entrés dans le port de Montréal jusqu'à date, cette année, dépasse maintenant le total des arrivées de l'an dernier, pour la même période de temps. Et c'est là un fait qui est tout à l'honneur de Montréal et des membres de la Commission du Havre. L'on s'attend à ce que 1928 soit une année record, à cet égard, cela est d'autant plus digne de mention que la saison de navigation n'a été ouverte, le printemps dernier, que le 26 avril, comparativement au 17 du même mois, en 1927. L'an dernier, le port a fermé le 6 décembre.

Il y a eu, depuis le début de la saison 1928, 295 navires venant de la mer, contre 248 pour le même laps de temps, l'an dernier. Le grand total du tonnage représenté par les 5,496 navires de toutes les catégories entrés dans le port est de 14,100,338.

Des causes dans lesquelles une somme totale de plus de \$2,620,000 est en jeu, attendent actuellement jugement de la part de la Cour d'Échiquier du Canada, division de l'Amirauté de la province de Québec et, dans les milieux maritimes, l'on attend avec anxiété la nomination d'un juge de l'Amirauté, comme remplaçant de l'honorable juge Archer, qui a donné sa démission, le mois d'avril dernier.

Les assureurs et les représentants locaux des compagnies de navigation ont exprimé le désir que le gouvernement fédéral nomme à l'avenir, un juge, qui entendrait seulement toutes les causes de la division de l'Amirauté, car, aujourd'hui, il y a suffisamment de différends à régler dans la province de Québec, pour qu'il soit occupé.

Non seulement les assureurs et les compagnies maritimes sont en faveur de la nomination d'un juge en dehors de la Cour Supérieure, mais encore un bon nombre de membres du Barreau et de plus, l'on exprime l'opinion que le gouvernement devrait nommer un plus jeune homme, au poste de juge de l'Amirauté, puisque la loi maritime demande une étude spéciale et des connaissances spéciales.

Tout homme plus âgé, peut être occupé avec avantage la position, mais l'on fait remarquer qu'ordinairement, il ne tarde pas à prendre sa retraite, tandis qu'un plus jeune, pourrait se spécialiser davantage, parce qu'il resterait plus longtemps en fonction, ce qui ne manquerait pas d'être agréable aux parties intéressées.

Les causes qui comprennent une somme de \$2,680,000, datent des années 1926, 1927 et 1928, mais l'on trouve aussi qui attendent jugement depuis 1924 et 1925. Il y a une cause où \$100,000 est en jeu et cela, depuis 1923.

Il y a eu, cette année, vingt-trois mandats et assignations servis, relativement à un montant de plus de \$767,000. Il y a 23 principaux différends de l'année 1927, soit pour une somme totale de plus de \$1,009,600; les causes de 1926 représentent le total de \$160,000.

M. LUCIEN BEAUREGARD C.R. M. Lucien Beauregard, c.r., bien connu dans les milieux maritimes, a déclaré récemment, que la juridiction de la Cour d'Amirauté, au Canada, était la même que celle des Hautes Cours d'Angleterre, en 1892, lorsque l'acte de la Cour coloniale a été adopté. Depuis 1892, il est vrai que la juridiction d'un juge de la Haute Cour a été considérablement étendue, mais le Conseil Privé a soutenu que la juridiction des Cours canadiennes était limitée à cette Haute Cour de justice de 1892. Il se peut que le gouvernement fédéral passe, un jour ou l'autre, un acte par lequel la juridiction de la Cour d'Amirauté devienne la même que celle de la Haute Cour de justice, actuellement. "Si cela arrivait", a dit M. Beauregard, "le résultat serait que la Cour d'Amirauté aurait à faire l'instruction d'un grand nombre de causes qui sont présentement entendues par la Cour supérieure."

Et M. Beauregard continue en appuyant sur le fait qu'un juge qui ne s'occuperait que des causes de l'Amirauté, aurait de l'avantage, l'année durant. Il y a eu une cause, celle d'Hochelega et de Leopold, dans laquelle, il a fallu au moins douze jours de travail au juge Archer, en son bureau privé, avant que jugement puisse être rendu.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

Les paquebots "Empress" partiront désormais dans l'après-midi du samedi au lieu du jeudi et ce nouveau service sera officiellement inauguré le 17 novembre prochain avec le départ de l'"Empress of Russia" de Vancouver et Victoria à destination du Japon de la Chine avec escale aux îles Philippines. Ce nouvel ordre de départ sera aussi observé conformément par l'"Empress of Asia" et l'"Empress of France" jusqu'à avis contraire.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

Les paquebots "Empress" partiront désormais dans l'après-midi du samedi au lieu du jeudi et ce nouveau service sera officiellement inauguré le 17 novembre prochain avec le départ de l'"Empress of Russia" de Vancouver et Victoria à destination du Japon de la Chine avec escale aux îles Philippines. Ce nouvel ordre de départ sera aussi observé conformément par l'"Empress of Asia" et l'"Empress of France" jusqu'à avis contraire.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

les ports orientaux, où il fait ordinairement escale et de là à Singapour, pour ensuite passer par le canal de Suez, la Méditerranée et l'Atlantique jusqu'aux Britanniques. A Montréal, les deux paquebots "Empress of Canada" et "Empress of France" se rencontreront et les officiers et marins changeront de navires. L'"Empress of France" continuera sa route vers Hong-Kong, tandis que l'"Empress of Canada" se dirigera vers l'Écosse, où il est attendu le 24 décembre.

Quant à l'"Empress of France" qui remplacera l'"Empress of Canada" sur le Pacifique, il sera sous le commandement du capitaine Samuel Robinson et quittera Hong-Kong le 28 novembre, pour arriver à Vancouver le 15 décembre.

SIR GEORGE PERLEY Le "Duchess of Atholl" du Pacifique Canadien est attendu ici, samedi, avec une forte liste de passagers venant de Liverpool, Belfast et Glasgow. Sir George Perley et Lady Perley sont au nombre des passagers du cabine, en route pour Ottawa.

L'HON. M. KING Le premier ministre du Dominion du Canada, l'honorable M. I. Mackenzie King s'embarquera sur l'"Empress of Canada", le 20 octobre prochain.

Après avoir passé la fin de semaine à l'honneur de Montréal et des membres de la Commission du Havre, l'on s'attend à ce que 1928 soit une année record, à cet égard, cela est d'autant plus digne de mention que la saison de navigation n'a été ouverte, le printemps dernier, que le 26 avril, comparativement au 17 du même mois, en 1927. L'an dernier, le port a fermé le 6 décembre.

Il y a eu, depuis le début de la saison 1928, 295 navires venant de la mer, contre 248 pour le même laps de temps, l'an dernier. Le grand total du tonnage représenté par les 5,496 navires de toutes les catégories entrés dans le port est de 14,100,338.

Des causes dans lesquelles une somme totale de plus de \$2,620,000 est en jeu, attendent actuellement jugement de la part de la Cour d'Échiquier du Canada, division de l'Amirauté de la province de Québec et, dans les milieux maritimes, l'on attend avec anxiété la nomination d'un juge de l'Amirauté, comme remplaçant de l'honorable juge Archer, qui a donné sa démission, le mois d'avril dernier.

Les assureurs et les représentants locaux des compagnies de navigation ont exprimé le désir que le gouvernement fédéral nomme à l'avenir, un juge, qui entendrait seulement toutes les causes de la division de l'Amirauté, car, aujourd'hui, il y a suffisamment de différends à régler dans la province de Québec, pour qu'il soit occupé.

Non seulement les assureurs et les compagnies maritimes sont en faveur de la nomination d'un juge en dehors de la Cour Supérieure, mais encore un bon nombre de membres du Barreau et de plus, l'on exprime l'opinion que le gouvernement devrait nommer un plus jeune homme, au poste de juge de l'Amirauté, puisque la loi maritime demande une étude spéciale et des connaissances spéciales.

Tout homme plus âgé, peut être occupé avec avantage la position, mais l'on fait remarquer qu'ordinairement, il ne tarde pas à prendre sa retraite, tandis qu'un plus jeune, pourrait se spécialiser davantage, parce qu'il resterait plus longtemps en fonction, ce qui ne manquerait pas d'être agréable aux parties intéressées.

Les causes qui comprennent une somme de \$2,680,000, datent des années 1926, 1927 et 1928, mais l'on trouve aussi qui attendent jugement depuis 1924 et 1925. Il y a une cause où \$100,000 est en jeu et cela, depuis 1923.

Il y a eu, cette année, vingt-trois mandats et assignations servis, relativement à un montant de plus de \$767,000. Il y a 23 principaux différends de l'année 1927, soit pour une somme totale de plus de \$1,009,600; les causes de 1926 représentent le total de \$160,000.

M. LUCIEN BEAUREGARD C.R. M. Lucien Beauregard, c.r., bien connu dans les milieux maritimes, a déclaré récemment, que la juridiction de la Cour d'Amirauté, au Canada, était la même que celle des Hautes Cours d'Angleterre, en 1892, lorsque l'acte de la Cour coloniale a été adopté. Depuis 1892, il est vrai que la juridiction d'un juge de la Haute Cour a été considérablement étendue, mais le Conseil Privé a soutenu que la juridiction des Cours canadiennes était limitée à cette Haute Cour de justice de 1892. Il se peut que le gouvernement fédéral passe, un jour ou l'autre, un acte par lequel la juridiction de la Cour d'Amirauté devienne la même que celle de la Haute Cour de justice, actuellement. "Si cela arrivait", a dit M. Beauregard, "le résultat serait que la Cour d'Amirauté aurait à faire l'instruction d'un grand nombre de causes qui sont présentement entendues par la Cour supérieure."

Et M. Beauregard continue en appuyant sur le fait qu'un juge qui ne s'occuperait que des causes de l'Amirauté, aurait de l'avantage, l'année durant. Il y a eu une cause, celle d'Hochelega et de Leopold, dans laquelle, il a fallu au moins douze jours de travail au juge Archer, en son bureau privé, avant que jugement puisse être rendu.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

Les paquebots "Empress" partiront désormais dans l'après-midi du samedi au lieu du jeudi et ce nouveau service sera officiellement inauguré le 17 novembre prochain avec le départ de l'"Empress of Russia" de Vancouver et Victoria à destination du Japon de la Chine avec escale aux îles Philippines. Ce nouvel ordre de départ sera aussi observé conformément par l'"Empress of Asia" et l'"Empress of France" jusqu'à avis contraire.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

Les paquebots "Empress" partiront désormais dans l'après-midi du samedi au lieu du jeudi et ce nouveau service sera officiellement inauguré le 17 novembre prochain avec le départ de l'"Empress of Russia" de Vancouver et Victoria à destination du Japon de la Chine avec escale aux îles Philippines. Ce nouvel ordre de départ sera aussi observé conformément par l'"Empress of Asia" et l'"Empress of France" jusqu'à avis contraire.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

L'ITINERAIRE DES "EMPRESS" DU C.P.R. Des modifications dans les jours de départ des "Empress" effectuant le service des passagers sur l'Océan Pacifique, entre Vancouver Victoria et l'Orient ont été annoncées aujourd'hui par les autorités du Pacifique Canadien à Montréal.

IL FAUT QUE LA SANTE PUBLIQUE SOIT PROTEGEE

Contre les vendeurs de viandes qui sont en contravention avec les règlements municipaux

COMITE D'ETUDE

Qui devra aller rencontrer le comité exécutif pour exposer les griefs des bouchers

Au cours de leur assemblée tenue, hier soir, au Monument National, les membres de l'Association des Bouchers de Montréal ont discuté longuement la question du règlement de la vente des viandes.

Le comité nommé à l'assemblée précédente pour aller rencontrer le Dr. Boucher, du Service d'hygiène municipale, a fait rapport de son entrevue. Tous ceux qui ont parlé sur cette question, et qui ont fait partie de la députation en question, ont déclaré que malgré toutes les explications données en vue de faire cesser certains abus et de protéger la santé de la population de Montréal, tout comme les intérêts des bouchers, qui payent taxes à la ville pour tenir leur commerce, les représentants de l'Association n'avaient pu obtenir aucune solution satisfaisante de la part des chefs du Bureau d'hygiène municipale.

Mais les bouchers ne se tiennent pas encore pour battus, et sont décidés à aller plus loin, à mettre la ville en demeure de voir à ce que les règlements se rapportant à l'hygiène du commerce des viandes soient strictement observés par tous. De plus, ils ont décidé de maintenir le comité nommé pour l'étude de leurs griefs sur cette question, et d'élire quelque temps, après la préparation d'un rapport détaillé, avec preuves à l'appui, c'est leur intention d'aller voir directement le comité exécutif de la ville et demander l'observance stricte des règlements municipaux se rapportant aux bouchers et au commerce de viandes. Comme l'a fait remarquer M. William Tremblay, M.P.P., il importe que la santé de notre population soit protégée, et tant et aussi longtemps que la ville laissera se commettre les abus dont se plaignent à juste titre les bouchers, le public se verra livré à la merci de colporteurs de viandes à conscience "clastique", et plus anxieux de toucher des dollars que de coopérer à la santé de notre population.

Sur proposition de M. J. Gagné, secondé par M. H. Garlepy, l'Association des Bouchers de Montréal a décidé de tout cœur le mouvement des Syndicats Nationaux Catholiques en vue de faire cesser le travail des languiers le dimanche.

Avant de clore l'assemblée, les membres ont voté à l'unanimité un vote de condoléances à l'occasion de la mort de M. St-Onge et M. Berthiaume, membres de l'Association, ce vote devant être communiqué aux familles respectives.

LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LEUR SAINT PATRON Cette fête annuelle aura lieu, vendredi, et le juge Prior prononcera le principal discours

Il y a quatre cent trente-six ans, à la recherche d'une route encore inconnue vers la Chine et l'Orient, un intrépide navigateur s'embarqua sur le Palos, Espagne, avec 87 compagnons, sur trois frêles embarcations et, après les difficultés innombrables et une mutinerie générale, vit ses navires mouiller à San Salvador, dans la mer des Antilles, le 12 octobre. Sans se douter de l'étendue de sa découverte, Christophe Colomb a été, depuis, universellement connu et acclamé comme le découvreur de l'Amérique. Aussi, quand les Chevaliers de Colomb se réunissent pour choisir un patron à leur société, ils s'inspirent-ils à choisir le nom de cet humble, mais éminent marin qui avait vu le jour à Génès le 1443.

Le Conseil de Montréal des Chevaliers de Colomb honoreront, selon la coutume, vendredi soir, par un dîner où le principal orateur sera l'honorable juge D. H. Prior, d'Albany, N. Y.

LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LEUR SAINT PATRON Cette fête annuelle aura lieu, vendredi, et le juge Prior prononcera le principal discours

Il y a quatre cent trente-six ans, à la recherche d'une route encore inconnue vers la Chine et l'Orient, un intrépide navigateur s'embarqua sur le Palos, Espagne, avec 87 compagnons, sur trois frêles embarcations et, après les difficultés innombrables et une mutinerie générale, vit ses navires mouiller à San Salvador, dans la mer des Antilles, le 12 octobre. Sans se douter de l'étendue de sa découverte, Christophe Colomb a été, depuis, universellement connu et acclamé comme le découvreur de l'Amérique. Aussi, quand les Chevaliers de Colomb se réunissent pour choisir un patron à leur société, ils s'inspirent-ils à choisir le nom de cet humble, mais éminent marin qui avait vu le jour à Génès le 1443.

Le Conseil de Montréal des Chevaliers de Colomb honoreront, selon la coutume, vendredi soir, par un dîner où le principal orateur sera l'honorable juge D. H. Prior, d'Albany, N. Y.

LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LEUR SAINT PATRON Cette fête annuelle aura lieu, vendredi, et le juge Prior prononcera le principal discours

Il y a quatre cent trente-six ans, à la recherche d'une route encore inconnue vers la Chine et l'Orient, un intrépide navigateur s'embarqua sur le Palos, Espagne, avec 87 compagnons, sur trois frêles embarcations et, après les difficultés innombrables et une mutinerie générale, vit ses navires mouiller à San Salvador, dans la mer des Antilles, le 12 octobre. Sans se douter de l'étendue de sa découverte, Christophe Colomb a été, depuis, universellement connu et acclamé comme le découvreur de l'Amérique. Aussi, quand les Chevaliers de Colomb se réunissent pour choisir un patron à leur société, ils s'inspirent-ils à choisir le nom de cet humble, mais éminent marin qui avait vu le jour à Génès le 1443.

Le Conseil de Montréal des Chevaliers de Colomb honoreront, selon la coutume, vendredi soir, par un dîner où le principal orateur sera l'honorable juge D. H. Prior, d'Albany, N. Y.

LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LEUR SAINT PATRON Cette fête annuelle aura lieu, vendredi, et le juge Prior prononcera le principal discours

Il y a quatre cent trente-six ans, à la recherche d'une route encore inconnue vers la Chine et l'Orient, un intrépide navigateur s'embarqua sur le Palos, Espagne, avec 87 compagnons, sur trois frêles embarcations et, après les difficultés innombrables et une mutinerie générale, vit ses navires mouiller à San Salvador, dans la mer des Antilles, le 12 octobre. Sans se douter de l'étendue de sa découverte, Christophe Colomb a été, depuis, universellement connu et acclamé comme le découvreur de l'Amérique. Aussi, quand les Chevaliers de Colomb se réunissent pour choisir un patron à leur société, ils s'inspirent-ils à choisir le nom de cet humble, mais éminent marin qui avait vu le jour à Génès le 1443.

Le Conseil de Montréal des Chevaliers de Colomb honoreront, selon la coutume, vendredi soir, par un dîner où le principal orateur sera l'honorable juge D. H. Prior, d'Albany, N. Y.

LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LEUR SAINT PATRON Cette fête annuelle aura lieu, vendredi, et le juge Prior prononcera le principal discours

UNE QUESTION D'HYGIENE QUI CREE DES EMBARRAS

C'est celle de l'ordre de faire disparaître les chambres noires dans les logements

PROTESTATIONS GENERALES

Le changement proposé soulève une grosse question morale qui inquiète les parents

Nous l'avons maintes fois écrit, l'Association des hommes d'affaires de l'Est travaille avec un entrain qui se soutient par la protection la plus efficace des intérêts commerciaux de ses membres, du commerce local et aussi du développement et de l'embellissement de l'Est de la métropole.

Les concours qu'elle a prêtés aux représentants publics de l'Est et l'aide que ces derniers savent donner à l'association, ont été d'un grand secours à l'heure où l'association a été créée. Elle a obtenu, par ses efforts, de nombreux succès et a obtenu, par ses efforts, de nombreux succès.

Toute la population de l'Est a une confiance illimitée dans cette association et la preuve se trouve dans le fait que c'est à elle qu'on s'adresse pour demander telle amélioration, telle réforme ou telle protection morale ou matérielle. Forte de cet appui, l'association continue sa marche ascendante et fait du bien partout.

L'association a tenu, hier soir, sous la présidence de M. Alfred Leclair, une très intéressante assemblée, à laquelle assistaient MM. les échevins Arcaud, Lalancette et Drummond, qui ont pu fournir aux membres présents des renseignements utiles sur nombre de questions municipales concernant l'Est.

L'une des plus grosses questions soulevées fut celle d'un ordre recu par les propriétaires et par l'entremise d'officiers de la ville, de pratiquer des portes d'arche afin de faire disparaître les chambres noires où couchent des personnes. C'est une question si importante que l'association a cru devoir nommer un comité spécial composé de l'exécutif de médecins, d'architectes et d'entrepreneurs afin de faire une étude sérieuse de la question qui se pose devant le public et qui soulève tant de réminiscences dans cette partie de la ville.

Ce qui est demandé aux propriétaires va nécessiter de leur part des déboursés assez considérables. Il y a encore que nombre de locataires refusent de supporter les ennus de ces travaux qui deviennent pour eux un inconfort appréciable, puisqu'ils changent complètement leur logement.

Dans nombre de logis du quartier, ces chambres noires sont pourvues de chaudières intérieures qui permettent d'aérer, d'autres ont des ouvertures qui permettent l'aération de l'appartement ou elles ont des portes qui communiquent avec d'autres pièces.

Les prétendues améliorations imposées aux propriétaires soulèvent une question de morale de la plus haute importance. En effet, en obligeant de faire l'ouverture d'une porte d'arche dans un cloison qui sépare deux chambres ou jusqu'à dormaient les enfants de la famille, garçons et filles, on fait une seule chambre de deux. Si les parents par mesure de prudence morale mettent des rideaux dans cette porte d'arche, on arrive que l'hygiène n'est pas plus respectée.

Comme le faisait remarquer un membre cette prétendue amélioration suggérée par le Service d'Hygiène devient tout un problème et soulève une question morale qui a son importance.

Le comité qui a été nommé a été prié de faire diligence afin que des mesures soient prises pour donner aux intéressés toute la protection qu'ils méritent. MM. Cardeau, Lechevin, Arcaud, Dorval, Vézina et autres ont parlé sur le sujet et donné des renseignements quant aux prétentions de certains officiers de santé.

Le président Leclair a fait rapport qu'il a eu une entrevue avec des membres de l'Association avec M. DesRoches relativement aux colporteurs. Aucun permis ne sera accordé à d'autres que des aveugles et des infirmes et aux colporteurs de fruits.

Une demande est faite aux membres de l'Association et aux hommes d'affaires de l'Est de rapporter à la police tous les colporteurs qui se présenteront chez eux afin de débarrasser l'Est de la ville de marchands ambulants non licenciés. Il a été déclaré que des cultivateurs qui sont tentés de venir sur les marchés de la ville pour vendre les produits de la ferme vendent leurs produits de porte en porte s'exemptant ainsi de payer la taxe imposée par la ville pour se placer sur le marché.

La question du bureau de poste de Maisonneuve est revenue sur le tapis et le président a annoncé que M. Robitaille, député, lui a dit que rien ne sera épargné pour que tout soit terminé au mois de février.

La question de la Canadian Vickers et de son récent insuccès d'avoir le contrat pour la construction du brise-glace que le fédéral fait construire donneront lieu à des remarques sérieuses. On a regretté que cette compagnie n'ait pas eu le contrat et ce, parce que la soumission était de \$500,000 plus haute que les autres soumissionnaires. Quelle peut être la cause de cette différence si considérable? Ce qui est certain, c'est que cette usine devrait employer plusieurs milliers d'ouvriers. L'Hygiène de l'usine paraît n'être pas ce qu'elle devrait être, à ce qui a été déclaré. Si on ignorait moins les ouvriers canadiens-français, on remarquerait aussitôt une différence et cette prétention était basée sur des faits infutables. Il est alors décidé d'inviter les députés à la prochaine assemblée afin d'aviser aux moyens à prendre pour que cette industrie revienne à ses meilleurs jours de prospérité.

Une délégation composée de MM. Leclair, Arcaud, Dotte, Allard, Mouton, Lalancette, Robert, Penin, Robitaille, Tremblay, Morin, Robitaille, m.p., E.C. St-Père m.p., ira rencontrer le président de la commission des tramways pour obtenir un meilleur service de tramways dans l'Est. L'Association a décidé d'organiser

une fête aux huitres pour le mois de novembre.

MM. les échevins Arcaud, Lalancette et Drummond ont donné d'intéressants renseignements sur certaines questions municipales concernant l'Est.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

une fête aux huitres pour le mois de novembre.

MM. les échevins Arcaud, Lalancette et Drummond ont donné d'intéressants renseignements sur certaines questions municipales concernant l'Est.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question des chaînes de magasins.

La prochaine assemblée régulière, on fera une étude de la question





### UN CONTROLE ETROIT SUR CES MUNICIPAUTES

Restrictions sur celles contrôlées par la Commission métropolitaine

#### TRAVAUX ET EMPRUNTS

Un contrôle beaucoup plus étroit va être exercé par la Commission métropolitaine sur les municipalités dont elle a le contrôle, à la suite d'une résolution qu'elle a adoptée à son assemblée d'hier. En vertu de cette résolution, aucune des municipalités susdites ne pourra faire contracter de travaux hors la surveillance de la Commission, ni faire de dépenses capitales sans que cette dernière les ait approuvées.

La résolution est à l'effet d'aviser toutes les municipalités sous le contrôle de la Commission métropolitaine qu'à l'avenir toutes leurs dépenses capitales devront être approuvées par la Commission de la même façon que lorsqu'elles soumettent un emprunt pour approbation, que les travaux qu'elles feront exécuter devront l'être sous la surveillance des inspecteurs ou des représentants de la Commission et qu'aucune dépense ne sera imputable au capital dans les règlements d'emprunts à moins que telles dépenses n'aient été antérieurement approuvées par la Commission.

### LE BANQUET A L'HON. PERRON DANS LAVAL

Crée un bel enthousiasme et tous les citoyens seront heureux d'y assister en masse

#### LA VENTE DES BILLETTS

Commencera la semaine prochaine, et déjà, les demandes ont dépassé le chiffre de 500

Après quelques jours de travail seulement de la part du comité d'organisation, le comité de Laval s'est montré extrêmement enthousiaste au sujet du banquet qui doit marquer le 20e anniversaire de la politique des bonnes routes dans le comté de Laval. Les gens de ce comté sont fiers, aujourd'hui, de constater que cette politique qui a transformé notre province pour la mettre en évidence dans tout le Dominion et en faire le centre de tourisme par excellence, ait origine chez eux. Aussi, dans toutes les paroisses du comté il s'est créé un mouvement d'enthousiasme extraordinaire pour le succès du banquet que l'on se propose d'offrir à l'honorable J. L. Perron, le 3 novembre prochain, dans la salle du Collège de la paroisse Saint-Vincent de Paul, et lequel banquet servira à commémorer cet anniversaire d'une politique aussi avantageuse et qui a valu à notre province un développement qui fait aujourd'hui l'envie des autres provinces du Canada. Dès à présent, on peut affirmer que ce banquet comptera plus de 600 convives, et si l'on en croit les amateurs, le sentiment de fierté que réveille cet anniversaire, est tel que tout le comté est animé de bon vouloir et de satisfaction pour le travail de voir accompli chez eux depuis vingt ans. Aussi, il nous fait plaisir d'apprendre que les employés du département de la voirie, dans ce comté, sont tout fiers et toute ardeur pour faire de ce banquet l'événement marquant de cet anniversaire. De plus, on nous disait, hier, que dans le comté de Laval, présentement, on est unanime à dire que la politique des bonnes routes présentée par Sir Lomer Gouin en 1908, a été indiscutablement une politique de succès, une politique de progrès et une politique qui a fait que notre province est aujourd'hui le rendez-vous de milliers de touristes qui leur admiration pour notre système de voirie.

Si l'on en juge d'après les premières démarches faites par le comité d'organisation, aidé du travail des employés du ministère de Laval, le prochain anniversaire de ce système qui s'est vu encore comme succès d'anniversaire.

### RETRAITE FERMEE

Nous rappelons aux dames que la retraite fermée préchée par le R. P. Arthur, O.F.M., Gardien de Rosemont, ouvrira lundi le 15 octobre à 7 h. 30 du soir pour se terminer vendredi le 19 au matin, au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045, St-Dominique, Montréal, Tel. Belair 8792. Les dames qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire à l'avance.

### L'ENTRETIEN DES ROUTES EN HIVER EST APPROUVE

Par la Ch. de commerce de Montréal qui voit un moyen de promouvoir le commerce en hiver

#### MONTREAL A ST-JEAN

Des intérêts privés prennent cette initiative encouragée par des municipalités rurales

La réunion du conseil de la Chambre de commerce à ce lieu hier sous la présidence de l'hon. R. O. Grothé, président.

Une lettre de la Chambre de commerce de Windsor, Ontario, relative à la canalisation du St-Laurent fut référée à la commission du transport de la Chambre et ce afin que toutes les questions touchant à cette question si importante soient étudiées en même temps par la chambre.

La Chambre de Commerce Canadienne écrit au sujet de la nomination d'un représentant de la Chambre d'un représentant de la Chambre d'Ontario en remplacement de M. J. A. Paulhus ou à sa réélection, en février prochain.

Une longue discussion a été soulevée par le rapport que présente M. Charles Duquette, qui avait été nommé délégué de la Chambre à une réunion qui fut tenue à Laprairie pour discuter la question de l'entretien de certaines grandes routes durant l'hiver. M. Duquette a fait rapport que le comité d'études en est venu à la conclusion de demander l'appui moral de la Chambre de commerce, car il a été décidé de faire les démarches nécessaires pour tenter l'expérience au cours de la prochaine saison. Les municipalités intéressées favorisent ce projet qui n'est pas sans intérêt. Les promoteurs du projet assument les frais encourus, d'autres les informations reçues l'entretien coûterait \$109.00 du mille pour toute la saison. On a basé le prix sur ce qui a été fait dans le Minnesota et la Dakota, Etats-Unis où la température est à peu près celle de Montréal en hiver.

M. Duquette a ajouté que ce chiffre de \$109.00 du mille a été mentionné par le Col. Hanson, président du Royal Automobile Club of Canada. Il croit que la Chambre de commerce devrait donner l'appui sollicité car c'est une initiative qui pourrait être très profitable au commerce et en plus ce serait un encouragement à donner aux promoteurs du mouvement qu'on entend pousser avec toute la vigueur possible.

M. Marchand, député de Jacques-Cartier à l'Assemblée Législative, dit avoir fait l'expérience de l'entretien de la route de Cartierville à Ste-Genève avec un certain succès mais au prix de \$300.00 du mille. Il ne croit pas qu'il soit possible de le faire à meilleur compte et il énumère tous les obstacles qui se présentent dans l'entretien d'une route convenable en hiver. Les machines, les accidents des routes, les machines qui ne peuvent guère faire plus de 15 milles sans être remplacées par une autre pour la durée des réparations. Il ne s'oppose pas à l'initiative qu'on veut tenter mais il ajoute que l'entretien permanent de certaines grandes routes durant l'hiver ne peut se faire qu'avec le concours du gouvernement provincial.

M. C. E. Gravel déclare que pour entretenir convenablement les routes, il faut se procurer d'un outillage moderne et le plus perfectionné possible. Pour assurer la réalisation d'un tel projet il faudra l'aide du gouvernement ou encore que de grosses compagnies, celles qui fabriquent ces machines à débayer la neige prennent la charge de faire l'entretien des routes.

A l'unanimité des membres on adopte une résolution par laquelle la chambre approuve l'initiative et accorde son appui moral à la réalisation du projet.

M. Filiatrault attire l'attention de la Chambre de commerce sur le danger plus grand des traverses à niveau. Il croit que pour diminuer le danger la Chambre devrait demander à la Commission des Chemins de fer de forcer les compagnies de chemins de fer à entretenir de façon carrossable ces traverses. Il cite quelques cas où des accidents sont arrivés parce que le mauvais état des traverses a eu pour effet de briser des automobiles au moment de la traversée. Il ajoute que si les compagnies de chemins de fer étaient obligées de rendre carrossables et sans heurt les traverses, on diminuerait de 50 pour cent le nombre des accidents.

Appuyé par M. Marchand, M. Filiatrault propose que la chambre prie les autorités compétentes de forcer les compagnies de chemins de fer à améliorer et rendre carrossable leurs traverses à niveau de la ville—on pourrait ajouter aussi celles de la campagne—et sous le plus court délai.

La question de l'élargissement de certaines rues de Montréal a été soulevée par M. Filiatrault. Il remarque que la ville permet la construction sur la rue St-Laurent, en particulier, de gros édifices qui rendent plus difficile et dispendieux l'élargissement de cette rue, le seul canal réel où il doit être fait quelque chose pour décongestionner le centre de la ville. Il dit que la ville ne devrait plus donner de permis de construire de tels édifices sur cette rue. M. Oulmet a dit que la seule solution au problème est l'adoption par la ville du plan d'ensemble de toute l'île de Montréal. Il rappelle que la Chambre a adopté une résolution recommandant à la ville d'étudier le plan d'ensemble qu'il a fait et soumis à la Chambre de commerce. Il croit que la Chambre devrait renouveler sa recommandation aux autorités municipales.

M. Contant, secrétaire de la Chambre, fait remarquer que lors de la délégué de la Chambre devant la Commission des Chemins de fer, alors présidée par M. T. Vien, ce dernier a donné ordre à l'ingénieur de la Commission de préparer un rapport pour être soumis à la Commission avant le 1er décembre.

### LA LIGNE DE LA BAIE D'HUDSON BIENTOT TERMINEE

Mgr O. Charlebois, de passage à Montréal, parle du développement de la région

#### LE KEEWATIN

La population s'accroît et le progrès viendra avec l'ouverture de la voie ferrée

«La construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson va aider considérablement le développement matériel de la région au nord du Manitoba et déjà la population augmente dans cette région».

C'est ce que nous disait hier Mgr Ovide Charlebois, o.m.i., vicaire apostolique de Keewatin et de passage à Montréal quelques jours.

Mgr Charlebois, qui réside à Le Pas, nous disait: «La population du vicariat est aujourd'hui d'environ 15,000 dont 4,500 catholiques, mais ces 6,500 catholiques sont disséminés sur une immense étendue et nos frères sont tous des missionnaires qui visitent les sauvages et les rares blancs qui se trouvent sur le territoire».

«Naturellement, la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson va aider considérablement le développement matériel du pays, surtout en ce qui regarde les mines. Il y a déjà plusieurs mines en exploitation, mais leur nombre augmentera beaucoup quand la voie ferrée ira jusqu'à Fort Churchill».

«Quand prévoit-on que cette ligne sera terminée?»

«En mai ou juin de l'année prochaine, c'est-à-dire à temps pour la saison de navigation de 1929, si les travaux du port sont terminés.»

«Combien de missionnaires avez-vous dans votre vicariat?»

«Il y en a actuellement vingt-cinq et douze résidences. Tous sont appelés à se déplacer de temps à autre, car nous avons des missions à cinq cents milles au nord de Le Pas. Au cours de ma dernière visite pastorale j'ai fait plus de mille milles en canot, car le canot est pour ainsi dire notre unique moyen de transport, sauf en hiver où nous avons les traîneaux à chiens et les raquettes.»

«Comment vous demeurez à Montréal quelque temps?»

«Non, je repars à la fin de la semaine. Je suis venu pour la réunion des évêques, à Québec, et je retourne immédiatement dans mon diocèse.»

### POUR LE PROGRES DU NORD DE LA VILLE ON S'UNIT

Au cours d'une assemblée du club libéral Youville les échevins Jarry et Legault parlent des travaux

BOULEVARD METROPOLITAIN

Une importante assemblée du Club libéral Youville a été tenue, hier soir, sous la présidence de M. Henri Lasnier.

L'annonce qui avait été faite que MM. les échevins Jarry et Legault seraient présents, avait attiré une nombreuse assistance et suscita un vif intérêt dans cette partie de la ville.

M. le président souhaita la bienvenue aux échevins et les félicita de ne jamais manquer une occasion de se rendre aux assemblées du club qui voudrait tant de bien pour le nord de la ville.

L'échevin Jarry a surtout parlé du boulevard métropolitain, une amélioration qui s'impose plus que jamais à l'attention de tous ceux qui veulent le progrès de la cité de Montréal. Il a aussi parlé du tramway sur la rue St-Laurent, de l'expropriation des rues Casgrain, St-Dominique et Lajeunesse.

L'échevin Jarry a déclaré que l'administration travaille avec zèle et avec vigueur pour améliorer les intérêts des citoyens et préparer l'avenir.

L'échevin Legault a parlé de l'égout collecteur du nord, des ponts Viau et Lachapelle dont les plans seront prêts d'ici à une quinzaine de jours. Ces deux grosses entreprises sont considérées comme les plus importantes pour la partie nord de la ville.

Parlant du boulevard métropolitain, l'échevin Legault déclare que d'ici deux ans toute cette question sera décidée.

Les deux échevins ont déclaré que le nord de Montréal devenait un centre important tant par sa population que par son commerce et par sa beauté. Il sera même assez beau pour mériter de recevoir et fort dignement une procession de la Saint-Jean-Baptiste.

C'est M. A. Allard qui remercia les échevins qui ont su intéresser si vivement les membres du club qui continuent avec vigueur sa mission politique et qui veut que le nord devienne ce que chacun veut qu'il soit. Il assura les échevins que leur démarche était fort agréable aux membres du club, et qu'ils pouvaient compter sur leur appui généreux dans leur travail pour le développement du nord.

### M. HENRI LAUREYS CHEZ LES COMPTABLES

Il y aura ce soir, à 8 heures, à l'Université McGill, Edifice des Arts, réunion des membres de la Société des Comptables en Prix de revient au cours de laquelle M. Henri Laureys, Directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales prononcera une conférence intitulée: «La vente à terme au point de vue économique et social».

### LA MAIRESSE EN VISITE A STE-JUSTINE

Accompagnée des dames patronnesses, Mme Houde parcourt tout l'hôpital

#### SPECTACLE EMOUVANT

Les comités de la journée du dollar sont organisés et prêts à fonctionner

Accompagnée d'un groupe de dames patronnesses, madame la Mairesse a visité hier l'hôpital Sainte-Justine et s'est penchée vers les petits malades, blessés et infirmes qui sont soignés dans cette institution. Elle est allée de salle en salle, causant avec les enfants, les caressant et les consolant, visitant aussi l'école des enfants infirmes, école qu'on ne peut voir sans que les larmes montent aux yeux.

C'était justement l'heure où les petits infirmes quittent l'hôpital pour retourner chez eux dans une grande autobus et n'est guère de spectacle plus pathétique à contempler. La plupart des enfants ont des béquilles et il faut en prendre plusieurs dans les bras pour les placer sur les coussins de la voiture qui, une fois remplie, fait sa tournée dans les familles, déposant chaque enfant chez ses parents. Le lendemain matin, la journée se fait en sens inverse pour les amener à l'école. Ainsi des enfants qui ne recevaient aucune instruction autrement, apprennent à lire et s'instruisent grâce aux bienfaitrices de l'hôpital Sainte-Justine.

Madame la mairesse s'est montrée fort intéressée de sa visite, surtout du nouveau service d'obstétrique qui vient d'être inauguré. Ce service n'est pas gratuit, mais il est dirigé de manière à ce que les malades ne paient que les frais de leur aubaine pour les familles pauvres.

Après la visite de l'hôpital, les dames patronnesses ont servi un thé.

Les comités pour la journée du dollar sont organisés au complet et les zélates comptent un vif succès. «Si toutes les familles qui le peuvent donnaient un dollar, nous n'aurions pas à demander d'ici à trois ans. Le malheur est que trop de gens comptent sur les autres pour donner, ou croient que s'ils ne peuvent donner beaucoup il vaut mieux s'abstenir. Nous demandons un dollar à chaque famille en mesure de le donner et on peut dire que cela signifie toutes les familles de Montréal, à très peu de chose près».

«Il est curieux, ajoutait-elle, de voir combien de personnes n'ont jamais visité l'hôpital, ne savent pas même où il est situé. J'ai rencontré aujourd'hui une dame qui habite le quartier depuis plusieurs années et n'était jamais entrée à l'hôpital avant aujourd'hui. Celles qui viennent nous rendre visite deviennent toujours des donatrices dans la mesure de leurs moyens. On ne peut voir ces enfants sans avoir envie de faire quelque chose pour eux, sans désirer ajouter encore du confort dont ils jouissent».

«Il est curieux, ajoutait-elle, de voir combien de personnes n'ont jamais visité l'hôpital, ne savent pas même où il est situé. J'ai rencontré aujourd'hui une dame qui habite le quartier depuis plusieurs années et n'était jamais entrée à l'hôpital avant aujourd'hui. Celles qui viennent nous rendre visite deviennent toujours des donatrices dans la mesure de leurs moyens. On ne peut voir ces enfants sans avoir envie de faire quelque chose pour eux, sans désirer ajouter encore du confort dont ils jouissent».

### POUR ATTIRER ICI DE BONS IMMIGRANTS

Le Canada utilise surtout la publicité en Angleterre et aux Etats-Unis

LES RESULTATS

Une causerie de M. R. J. C. Stead, publiciste du ministère de la colonisation

L'hôte d'honneur et conférencier du club de publicité, à son déjeuner-causerie d'hier, était M. Robert J. C. Stead, chef de la publicité du ministère de la colonisation du gouvernement fédéral, qui a parlé des moyens de publicité employés dans le but de faire connaître les avantages offerts par le Canada aux colons des pays étrangers.

M. Stead a montré clairement comment le Canada nous suivait dans la publicité active de sa population vis-à-vis les Britanniques.

M. Stead parla de son sujet comme un publiciste. Il y a, dit-il, trois choses sur lesquelles le publiciste doit insister: le produit qu'il veut le territoire où il cherche à le vendre et les moyens par lesquels il peut le vendre. En l'occurrence, le produit vendu est le Canada, ses avantages pour les colons, ses promesses d'avenir. Pour bien vendre ainsi le Canada, toujours au sens figuré du mot, il faut le connaître à fond, connaître les populations où l'on cherche à le faire connaître et connaître les moyens de publicité qui peuvent être employés.

L'orateur déclare qu'il est essentiel de bien connaître le Canada afin d'en faire ressortir tous les attraits pour l'étranger. Le Canada, sur la même latitude que l'Europe n'a que trois habitants par mille carré, tandis que l'Allemagne en a sur la même latitude que les prairies de l'Ouest, à une population de 320 personnes par mille carré. Quant à l'immigration, les Canadiens mêmes, se divisent sur son opportunité. La presque totalité des immigrants sont consommateurs, mais aucun concurrent. Ce seul fait limite beaucoup le champ d'activité du Canada, car en abandonnant le Canada, il faut également parler de l'espérance de sa population vis-à-vis les immigrants.

Parlant de l'immigration qui nous vient de l'Europe, M. Stead a confirmé, hier, la nouvelle annonce que M. Paul Claudel, ambassadeur de la République Française aux Etats-Unis, ancien ambassadeur de France au Japon, et littérateur français de renom, visiterait Montréal et Toronto, au commencement du mois de novembre.

«Le très distingué visiteur durant son séjour dans la métropole du Canada, sera l'hôte de l'Université de Montréal et de plusieurs sociétés françaises et canadiennes-françaises.»

«Les articles et des annonces dans les principaux journaux agricoles du pays qui atteignent de 9 à 10 millions de foyers ruraux. Le résultat est que le mouvement migrateur des Etats-Unis vers le Canada est prononcé.»

M. Stead termina en insistant sur le besoin d'avoir au Canada la plus grande sympathie pour ceux que nous attirons ici.

### M. G. FAILLE MEURT A L'AGE DE 70 ANS

Il était chef du service des impressions à l'hôtel de ville

COURTE MALADIE

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Gédéon Faille, directeur des impressions à l'hôtel de ville de Montréal, qui est décédé hier après-midi après quelques jours de maladie. M. Faille était âgé de 70 ans. Il était veuf de Marie-Louise Lapointe et décédé il y a dix-huit ans. Le défunt ne laisse pas d'enfants.

M. Faille était beau-frère de feu l'ex-échevin L.-A. Lapointe, député de St-Jacques, et de feu J.-B. Lapointe, ancien administrateur du «Canada». Il laisse deux sœurs, Mme Vve Zénon Paquette et Mme C.-B. Couffo, de Montréal, et un frère, M. Jean-Baptiste Faille. Feu M. Faille était chef de l'imprimerie de l'hôtel de ville depuis de longues années.

### OPPOSITION QUI CREE DE L'AGITATION

L'attitude de l'échevin Mercure au sujet des pensions à deux officiers

#### UN DEBAT ANTICIPE

Tactique qui aurait pour effet d'entraîner une discussion générale

A la suite de l'opposition faite par l'échevin Mercure, lors de la dernière assemblée du conseil aux projets de règlement à l'effet de voter une pension à l'ex-chef Bélanger et une annuité à l'ex-inspecteur Mercier, l'on prévoit qu'il y aura un débat assez important sur ce sujet, à la prochaine réunion des échevins.

L'opposition, à la dernière séance, est survenue soudainement sans que rien ne permettant de l'anticiper. De fait, le conseil avait voté la pension de l'ex-chef Leggett, lorsque l'échevin Mercure fit échouer aux deux autres règlements, en demandant un «next meeting». Comme un échevin n'a pas d'explication à donner quand il présente une telle demande qui, en vertu de la coutume est privilégiée, l'échevin Mercure n'a pas fait connaître les raisons de son opposition.

Celle-ci, cependant, a soulevé beaucoup de commentaires depuis. L'on parle même que le comité exécutif serait l'objet de vives critiques en ce qui a trait surtout à la démission de l'ex-inspecteur Mercier. C'est ce qui se murmure dans les couloirs de l'hôtel de ville.

On se rappelle que l'ex-inspecteur Mercier, qui était en charge du service de Sûreté, fut ensuite déplacé pour devenir inspecteur de la division de l'est. Il donna sa démission peu après pour cause de santé.

Des échevins mettent maintenant en doute le bien-fondé de sa suspension comme officier en charge de la Sûreté, le considérant toujours comme un homme d'un caractère irréprochable et d'une grande capacité. L'on prétend que toutes ces considérations viendront sur le tapis lorsque les deux rapports seront soumis de nouveau au conseil municipal à la prochaine réunion. Quelques-uns sont d'opinion que s'il l'échevin Mercure fera le débat avec l'administration, mais d'autres expriment l'avis qu'il ne s'agit là que d'une tactique de la part de M. Mercure qui amorcerait le débat dans le but de permettre à d'autres de ses collègues d'exprimer ce qu'ils pensent sur une question qui a agité l'opinion publique, il y a à peine quelques semaines.

### LA MAIRESSE EN VISITE A STE-JUSTINE

Accompagnée des dames patronnesses, Mme Houde parcourt tout l'hôpital

SPECTACLE EMOUVANT

Les comités de la journée du dollar sont organisés et prêts à fonctionner

Accompagnée d'un groupe de dames patronnesses, madame la Mairesse a visité hier l'hôpital Sainte-Justine et s'est penchée vers les petits malades, blessés et infirmes qui sont soignés dans cette institution.

C'est ce que nous disait hier Mgr Ovide Charlebois, o.m.i., vicaire apostolique de Keewatin et de passage à Montréal quelques jours.

Mgr Charlebois, qui réside à Le Pas, nous disait: «La population du vicariat est aujourd'hui d'environ 15,000 dont 4,500 catholiques, mais ces 6,500 catholiques sont disséminés sur une immense étendue et nos frères sont tous des missionnaires qui visitent les sauvages et les rares blancs qui se trouvent sur le territoire».

«Naturellement, la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson va aider considérablement le développement matériel du pays, surtout en ce qui regarde les mines. Il y a déjà plusieurs mines en exploitation, mais leur nombre augmentera beaucoup quand la voie ferrée ira jusqu'à Fort Churchill».

«Quand prévoit-on que cette ligne sera terminée?»

«En mai ou juin de l'année prochaine, c'est-à-dire à temps pour la saison de navigation de 1929, si les travaux du port sont terminés.»

«Combien de missionnaires avez-vous dans votre vicariat?»

«Il y en a actuellement vingt-cinq et douze résidences. Tous sont appelés à se déplacer de temps à autre, car nous avons des missions à cinq cents milles au nord de Le Pas. Au cours de ma dernière visite pastorale j'ai fait plus de mille milles en canot, car le canot est pour ainsi dire notre unique moyen de transport, sauf en hiver où nous avons les traîneaux à chiens et les raquettes.»

«Comment vous demeurez à Montréal quelque temps?»

«Non, je repars à la fin de la semaine. Je suis venu pour la réunion des évêques, à Québec, et je retourne immédiatement dans mon diocèse.»

### LA MAIRESSE EN VISITE A STE-JUSTINE

Accompagnée des dames patronnesses, Mme Houde parcourt tout l'hôpital

SPECTACLE EMOUVANT

Les comités de la journée du dollar sont organisés et prêts à fonctionner

### L'AVION ET LES CHEMINS DE FER COLLABORENT

Intéressants détails sur la ligne d'expérience Bordeaux-Genève qui sera établie

#### SOUS PEU

Le capitaine Quedru nous dit comment sa compagnie a eu le contrat d'établissement

Au cours d'une forte intéressante entrevue avec le capitaine Maurice Quedru, directeur de la compagnie aérienne Franco-Canadienne, nous avons eu des détails sur l'établissement de la ligne postale française Bordeaux-Genève, dont la reconnaissance et l'établissement a été commencée depuis peu.

Voici ce qu'il nous dit à ce sujet: «Au lieu de se contenter et de lutter pour la suprématie des uns ou des autres, les chemins de fer et les avions vont collaborer dans le service postal et le transport des voyageurs. En France, les divers réseaux sont entendus et, persuadés de l'avenir qui est réservé à la navigation aérienne, ils ont décidé de s'intéresser au problème aérien et à la réalisation d'un réseau national français.»

«Cependant, avant de se lancer complètement dans l'aviation il était nécessaire de déterminer avec exactitude les conditions de fonctionnement d'une ligne aérienne et ses possibilités pratiques notamment en ce qui concerne le transport de la poste. Les sept réseaux de chemins de fer ont formé une société d'études avec le concours de M. André Michelin et ce comité a choisi une ligne d'expérience dont le trajet sera Bordeaux-Genève.»

«Il fallait faire une reconnaissance de cette ligne, son balisage et établir des points de repère. Ceci entrepris a été confié à la compagnie Aérienne Française (qui assure la direction technique de la compagnie Aérienne Franco-Canadienne) et l'accord a été conclu entre les réseaux de chemins de fer et la compagnie. Les travaux ont été commencés avec quatre avions depuis le 15 septembre et on compte les terminer avant la fin de l'année.»

«C'est vous dire que la compagnie en question est à même de conduire à bien une entreprise de cette nature. M. Ballestrero, directeur de la compagnie Aérienne Française, a pris les arrangements voulus avec les réseaux français. On ne sait pas encore si le transport se fera entièrement par avion (ce qui impliquerait des vols de nuit) ou partie par chemin de fer et partie par avion. La question sera décidée quand on aura bien déterminé la position des terrains de départ, les passages à éviter, ceux à adopter, et la suite de ce double travail de reconnaissance qu'on pourra déterminer l'itinéraire de la ligne d'essai.»

«Il est tout probable que les chemins de fer n'exploiteront pas eux-mêmes la ligne en question, mais qu'ils demanderont des soumissions pour l'exploitation proprement dite des que les rapports de la compagnie aérienne auront été examinés.»

Nous questionnâmes ensuite M. le capitaine Quedru sur les travaux effectués par la compagnie Aérienne Franco-Canadienne et il nous dit: «La saison de photographie est pour ainsi dire terminée en Gaspésie. Après le milieu d'octobre, la lumière n'est pas assez intense pour nous permettre d'obtenir des clichés parfaitement clairs et nets et nous allons nous pencher sur nos machines dans les hangars. Le travail de cartographie commencera immédiatement et se continuera tout l'hiver.»

«Combien avez-vous de machines, cette année?»

«Dix, et nous employons sept pilotes, cinq à Gaspé et deux à la Pointe aux Trembles. En même temps, nous terminons la construction de la route à la Pointe aux Trembles. Cette route, établie sous la direction de M. Cormier, architecte, est en béton armé et sera la première du genre offerte au public de Québec. Le détail du béton se fera le 25 octobre ou environ.»

«Comptez-vous préparer des cartes dans d'autres régions de la province, celle de l'île de Montréal, par exemple?»

«Je n'en sais rien, dit le capitaine en souriant. Nous avons déposé des soumissions et nous en attendons le résultat. Tout ce que je puis vous dire, c'est que notre compagnie est parfaitement outillée pour ce genre de travail et qu'elle possède tout le personnel voulu.»

Puis le capitaine ajoute au moment où nous le quittons: «Nous avons annoncé dans les journaux d'hier un service anniversaire à la mémoire du commandant de Lesseps et de son mécanicien. Je tiens à attirer l'attention du public sur ce fait. Je sais que M. de Lesseps comptait ici de nombreux amis et un nombre encore plus grand d'admirateurs. Le service anniversaire du commandant de Lesseps sera chanté à Gaspé, samedi prochain, à neuf heures et celui du mécanicien Chichenko en l'église russe de Montréal, à la même heure.»

### LA VISITE DE M. PAUL CLAUDEL A MONTREAL

M. Henri Courcier, consul-général de France à Montréal, a confirmé, hier, la nouvelle annonçant que M. Paul Claudel, ambassadeur de la République Française aux Etats-Unis, ancien ambassadeur de France au Japon, et littérateur français de renom, visiterait Montréal et Toronto, au commencement du mois de novembre.

«Le très distingué visiteur durant son séjour dans la métropole du Canada, sera l'hôte de l'Université de Montréal et de plusieurs sociétés françaises et canadiennes-françaises.»

«Les articles et des annonces dans les principaux journaux agricoles du pays qui atteignent de 9 à 10 millions de foyers ruraux. Le résultat est que le mouvement migrateur des Etats-Unis vers le Canada est prononcé.»

M. Stead termina en insistant sur le besoin d'avoir au Canada la plus grande sympathie pour ceux que nous attirons ici.

### LA PROTECTION DES NAVIRES AU CANAL SOULANGES

Le Board of Trade obtient des résultats qui donnent complète satisfaction

#### UN NOUVEAU PONT

Le conseil du Board of Trade a sa réunion régulière tenue, hier après-midi, sous la présidence de M. George Henderson, président, ayant à ses côtés MM. George C. McDonald, le vice-président; Walter Molson, le vice-président; P. A. Curry, Norman J. Dawes, Homer M. Jacquays, R. P. Jellitt, Thos T. Jordan, William Kegg et Claude Villiers, d'importants sujets d'intérêt général ont été discutés.

Sur l'instance de la division des assurances maritimes du Board of Trade, le conseil était depuis quelques temps, en correspondance avec le département des Chemins de fer et Canaux, relativement à la protection des navires sur le côté sud du canal de Cornwall, à la partie supérieure. Le conseil a été agréablement surpris d'apprendre du major Bell, sous-ministre, que le travail à cet endroit était poursuivi rapidement et qu'à la prochaine saison de navigation tout serait changé.

Le conseil a de plus rappelé au ministre des Terrains et Forêts, l'honorable M. Mercier, les remarques qu